

LE PREMIER MINISTÈRE L'A AFFIRMÉ :

«Il n'existe aucun projet de restructuration du gouvernement ou de remaniement ministériel»

Le Premier ministre a affirmé, hier, qu'il n'existe aucun projet de restructuration du gouvernement ou de remaniement ministériel, apportant ainsi un démenti formel aux informations rapportées par certaines «sources». «A la différence de ce que rapportent certaines sources, il n'existe aucun projet de restructuration du gouvernement, tout comme il n'y a, pour le moment, aucun projet de remaniement ministériel», précise le Premier ministre sur son site internet.

P. 3

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO 

28° : ALGER
30° : TAMANRASSET

Mercredi 18 octobre 2017 - 28 Muhharam 1439 - N° 1737 - 5^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

ALGÉRIE-NIGER

M. Messahel à Niamey, dernière étape de sa tournée dans les capitales de certains pays du Sahel

► il a été reçu par le président nigérien

P. 24

ALGÉRIE-UE

Le ministre des AE effectuera une visite de travail aux institutions européennes à Bruxelles à partir d'aujourd'hui

P. 24

ALGÉRIE-ROUMANIE

Benmeradi appelle les hommes d'affaires roumains à investir en Algérie

P. 7

ALGÉRIE/ROYAUME-UNI

Protection du consommateur : Une délégation algérienne en visite d'étude à Londres

P. 7

SIDÉRURGIE : La production nationale à **12 millions** de tonnes/an à l'horizon 2020

La production nationale dans la filière sidérurgique devrait quadrupler à 12 millions de tonnes/an à l'horizon 2020 par rapport à 2017, indique le ministère de l'Industrie et des mines dans un document portant sur la situation et les perspectives de la filière sidérurgique en Algérie. Aux 3,5 millions de tonnes/an (Mt/an) de capacités installées actuellement (sans le complexe El Hadjar), vont venir s'ajouter 8,5 Mt/an de ceux des projets des investissements en cours de réalisation.

Cependant, précise la même source, dans le cas où le complexe El Hadjar atteindra le niveau de production projeté de 1,2 Mt/an, ces capacités globales pourraient hausser à 13,2 Mt/an en 2020. Partant de ces projections et si les besoins de la demande nationale se maintiennent à leur niveau de 9 Mt/an enregistré en 2015, soit avant la mise en œuvre du régime des licences d'importation, un excédent de l'ordre de 4,2 Mt/an sera ainsi dégagé en 2020.

P. 6



APN:

M.Louh présente devant la commission des Affaires juridiques le projet de loi organique relatif aux compétences du Conseil d'Etat

► L'Algérie a franchi de grands pas en matière d'indépendance de la Justice

P. 3

COMMERCE ÉLECTRONIQUE :

Mme Houda-Imane Faraoun :
«Les établissements financiers algériens prêts pour le paiement en ligne »

P. 4

INVESTISSEMENTS EN HYDROCARBURES: Nécessité d'une adaptation à un environnement multidimensionnel (Alnaft)

P. 6

SANTÉ

Antibiotiques

Gare à la résistance des bactéries !

P.p 12-13

SONATRACH:

Les Journées scientifiques et techniques reportées au mois d'avril 2018

P. 4

FOOTBALL

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE 2017 :

ESS-CRB
le 1^{er} novembre à Constantine

P. 21

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Arrestation d'un élément de soutien aux groupes terroristes à Jijel

P. 3

Le 26 octobre à l'Inesg Conférence sur «Les objectifs du développement durable»

Dans le cadre de son cycle de rencontres intitulé «Confluences internationales», l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG), organise jeudi 26 octobre à partir de 14h, une conférence sur «Les objectifs du développement durable et le dividende démographique : Liens, perspectives et actions à considérer», animée par M. Luay Shabaneh, Directeur régional du Fonds des Nations unies pour la population, du Bureau régional Etats arabes-ASRO-Caire.

Le 26 octobre à l'Inesg



Horaires des prières

Mercredi 27 Moharem 1439

Fajr	05:26
Dohr	12:33
Asr	15:41
Maghreb	18:12
Isha	19:31



LE 29 OCTOBRE AU CRASC D'ORAN Journée d'étude sur «Les langues d'entre les deux rives de la Méditerranée»

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, organise dimanche 29 octobre à partir de 9h, une journée d'étude sous le thème «Langues d'entre les deux rives de la Méditerranée : contact (s), variation (s), mobilité (s) et transmission (s)».

LI AMNIKOU Emission consacrée au contrôle des pièces des véhicules

L'émission radio dédiée à la sécurité routière «Li Amnikoum», animée chaque jeudi par des cadres de la Sécurité nationale et diffusée sur les ondes de la chaîne 1, sera consacrée demain de 16h à 17h, à l'importance du contrôle périodique des pièces responsable de l'émission de gaz.

COMPLEXE CULTUREL DE CHENOUA Exposition de Mohamed Yarki

Le Complexe culturel de l'artiste Abdelwahab Salim de Chenoua (Tispasa), abrite jusqu'au 31 octobre, une exposition d'arts plastiques de l'artiste peintre Mohamed Yarki intitulée «Homage to Maman». L'exposition se poursuivra jusqu'au 31 octobre 2017.



DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 5^e salon «Annaba-Build»

La 5^{ème} édition du Salon professionnel du bâtiment, de l'habitat et des travaux publics «Annaba-Build», prévue du 3 au 6 décembre prochain à Annaba, est une rencontre économique dédiée à la promotion du produit national dans les filières du bâtiment, de l'urbanisme et des travaux publics, a annoncé hier la chambre du commerce et de l'industrie «CCI-Seybouse». Une large participation d'opérateurs économiques,



d'hommes affaires, d'organisations professionnelles et des bureaux d'études est attendue à ce salon, placé sous le slogan «construisons algérien», a indiqué la CCI-Seybouse.

DU 22 AU 26 OCTOBRE AU PALAIS DE LA CULTURE Semaine culturelle japonaise

A l'occasion de la célébration du 55^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre le Japon et l'Algérie, l'ambassade du Japon à Alger, organise du 22 octobre au 26 octobre au Palais de la Culture, Moufdi-Zakaria, une semaine culturelle japonaise. Au programme, des ateliers de dessin manga, d'origami et de calligraphie mais aussi des projections, des démonstrations de gastronomie et de Bud japonais ainsi qu'une cérémonie du thé. Ainsi, durant une semaine, une manga-ka (dessinatrice de manga) Mme Yoshimi Katahira et un maître de cérémonie du thé japonais Maître Soyu Mori seront invités à Alger pour présenter leur métier. Les concours de Cosplay et de discours de la langue japonaise seront également organisés à cette occasion, pour la première fois, par l'Ambassade du Japon.



Météo



	Max	Min
Alger	28°	16°
Oran	28°	16°
Annaba	27°	15°
Béjaïa	29°	17°
Tamanrasset	29°	16°

Vendredi à la salle Ibn Khaldoun Programme culturel spécial enfants

Dans le cadre de son programme «Les Vendredis enfance», l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise vendredi à partir de 10h, un programme culturel spécial enfants.



CULTURE Lancement du concours pour le prix «Ali Maâchi»

Le ministère de la Culture annonce l'organisation d'un concours national pour l'obtention du «Prix Ali Maâchi» de son Excellence M. le Président de la République, pour les jeunes créateurs. Les candidats de moins de 35 ans au 1^{er} janvier 2018, voulant participer à ce concours dans l'une des disciplines ci-après, sont invités à déposer leurs dossiers, au niveau des directions de culture de wilaya, des maisons de la culture, ou le Ministère de la Culture avant le 01 Mars 2018. Les dossiers doivent être déposés dans des enveloppes fermées comportant la mention : Prix Ali Maâchi 2018 ministère de la Culture. Les dossiers doivent comporter impérativement : une demande de participation, un énoncé des œuvres du candidat et des titres, s'il y a lieu. Cinq (05) exemplaires de l'œuvre présentée au concours. Un extrait de naissance. Copie de la carte d'identité nationale. Fiche technique. Une attestation sur l'honneur de la paternité de l'œuvre. Tout candidat ne peut participer qu'avec une (01) seule œuvre et uniquement dans une (01) seule discipline. Les dossiers incomplets seront déclarés irrecevables. Le prix est décerné aux trois (03) premiers lauréats dans chaque discipline et comprend un certificat de mérite et une récompense pécuniaire fixée à : 1^{er} prix : 500.000 DA. 2^{ème} prix : 300.000 DA. 3^{ème} prix : 100.000 DA. Les disciplines couvertes par le prix sont : Œuvres littéraires : Le roman, la poésie, l'œuvre écrite de théâtre. Œuvres artistiques : Les œuvres musicales, sur C.D, les arts lyriques et chorégraphiques, sur C.D, les arts cinématographiques et audiovisuels, sur C.D, l'œuvre dramatique théâtrale (interprétation, mise en scène...) sur C.D. Les arts plastiques et visuels (peinture, sculpture, design...) sur photos ou CD.

DU 9 AU 11 NOVEMBRE À TLEMCCEN Concours national de pêche sportive

Pas moins de 102 pêcheurs représentant 19 wilayas prendront part, du 9 au 11 novembre prochain à Marsa Ben M'hidi (100 km de Tlemcen), à la 3^{ème} édition du concours national de pêche sportive. Intitulée «Fennec-Surf Casting», cette compétition organisée en 2015 et 2016, se déroulera au niveau de la plage de Marsa Ben M'hidi en trois manches de cinq heures chacune. Le podium sera déterminé par l'ensemble des poids des poissons pêchés durant les trois manches. Elle est ouverte à l'ensemble des sportifs amateurs de pêche qui utiliseront, cette fois-ci, la canne à pêche à partir du rivage de cette plage. Agés entre 18 et 62 ans, les participants viennent de toutes les régions du pays, notamment des wilayas de Constantine, Annaba, Alger, Blida, Sidi Bel-Abbes, Mostaganem, Tlemcen, Oran, Djelfa, Laghouat, Biskra, Saïda et Bechar. Organisé sous l'égide du comité national de la pêche sportive et la Fédération nationale sport pour tous et en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports de Tlemcen, ce concours national vise à recenser et fédérer l'ensemble des pêcheurs fans de cette discipline à travers l'Algérie.



DU 26 AU 28 OCTOBRE AU CIC Salon international de E-Santé

Le Centre international des conférences (Club des Pins, Alger), abritera du 26 au 28 octobre, le 1^{er} Salon international de E-Santé et modernisation des structures hospitalières Hôpitalg Expo, sous le thème «Hôpital du futur, E-Santé, innovation».



JEUDI À KOLÉA 22^e Journées maghrébines du théâtre amateur

La 22^{ème} édition des Journées maghrébines du théâtre amateur prévue, demain jeudi à Koléa (Tispasa), sera marquée par la participation, pour la première fois, de deux Etats du Maghreb, aux côtés de troupes algériennes. Il s'agit, en l'occurrence, des troupes de l'association de recherche théâtrale Tabelala de Tunisie et de Anfas Athakafa ouel Fane du Maroc, qui prendront, pour la première fois, part à ces journées théâtrales, devant se poursuivre jusqu'à dimanche prochain.



LE PREMIER MINISTÈRE L'A AFFIRMÉ : «Il n'existe aucun projet de restructuration du gouvernement ou de remaniement ministériel»

Le Premier ministre a affirmé, hier, qu'il n'existe aucun projet de restructuration du gouvernement ou de remaniement ministériel, apportant ainsi un démenti formel aux informations rapportées par certaines «sources».

«A la différence de ce que rapportent certaines sources, il n'existe aucun projet de restructuration du gouvernement, tout comme il n'y a, pour le moment, aucun projet de remaniement ministériel», précise le Premier ministre sur son site internet.

APN:

M.Louh présente le projet de loi organique relatif aux compétences du Conseil d'Etat devant la commission des Affaires juridiques

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh a présenté, lundi, devant la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés à l'Assemblée populaire nationale (APN) le projet de loi organique amendant et complétant la loi organique N° 01-98 du 30 mai 1998 relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat.

Lors d'une séance présidée par Cherif Nezzar, président de la commission, M. Louh a indiqué que le projet de loi «s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de cette loi organique aux nouvelles dispositions stipulées dans la dernière révision constitutionnelle, initiée par le président de la République», ajoutant que «cette révision a confié au Conseil d'Etat des prérogatives juridiques et consultatives, en concrétisation du système de la dualité de juridiction consacré par la Constitution de 1996».

M. Louh a évoqué les principaux amendements contenus dans le texte et consistant

en «la concrétisation de la mission consultative du Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit de donner son avis sur les projets d'ordonnances promulgués par le président de la République en cas de vacance de l'APN ou durant les vacances parlementaires», et ce en application des dispositions de l'article 142 de la Constitution.

Le projet propose que le Conseil examine les projets d'ordonnances suivant les mêmes procédures avec lesquelles il examine les projets de lois.

Il «en est saisi par le Secrétaire général du Gouvernement après leur adoption par le Gouvernement», a-t-il expliqué.

Le deuxième amendement est lié à la révision de la composante du Conseil d'Etat dans le domaine consultatif.

«Le Conseil délibère dans le cadre d'une commission consultative au lieu d'une assemblée générale et d'une commission permanente» comme c'est le cas actuellement. M. Louh a souligné que «cette mesure intervient par

souci d'efficacité», indiquant que «le projet définit la composante de la Commission consultative formée du président du Conseil, du Commissaire d'Etat, des présidents des chambres et de trois conseillers désignés par le président du Conseil d'Etat».

Le troisième amendement concerne «l'actualisation des articles de la Constitution énoncés dans les articles 1 et 3 de la loi organique 01-98 conformément à la nouvelle numérotation du dernier amendement de la Constitution».

Le projet propose également l'amendement de l'article 40 de la même loi organique pour que «des procédures à caractère judiciaire soient soumises, devant le Conseil d'Etat, aux dispositions du code de procédure civile et administrative au lieu du code civil abrogé en 2008».

Lors des débats du projet de loi, la majorité des députés a salué les amendements proposés, lesquels sont susceptibles de contribuer au renforcement du rôle du

Conseil d'Etat, estimant que «le projet est un pas qualitatif dans le processus de la réforme de la justice».

En réponse aux interrogations des députés, le ministre de la Justice a affirmé que «le caractère urgent est estimé par le Premier ministre qui définit également l'urgence de l'examen des ordonnances et des projets de loi», ajoutant que «le Conseil d'Etat est formé de deux composantes, l'une concerne les affaires courantes et l'autre les affaires en référé, mais en réalité il y a qu'une seule composante», d'où la proposition de constitution d'une seule instance «qui examine les projets de loi et les ordonnances en prenant en considération le caractère d'urgence».

Dans ce cadre M. Louh a indiqué que les amendements introduits et toutes les réformes qui ont touché le secteur de la justice «sont réalistes», ajoutant qu'il faut savoir patienter jusqu'à ce que les réformes portent leurs fruits».

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Arrestation d'un élément de soutien aux groupes terroristes à Jijel

Un élément de soutien aux groupes terroristes a été arrêté lundi à Jijel par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficace de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire a arrêté, le 16 octobre 2017, un élément de soutien aux groupes terroristes à Jijel (5ème RM)», précise-t-on de même source.

Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP «ont saisi, à El Oued (4ème RM), Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam (6ème RM), trois (03) véhicules tout-terrain, 6,38 tonnes de denrées alimentaires, 12 quintaux de cuivre et divers outils d'orpaillage», tandis qu'un autre détachement de l'ANP, des Gardes-frontières et des éléments de la Gendarmerie nationale «ont intercepté trois (03) narcotrafiants, 273 kilogrammes de kif traité et 772 comprimés psychotropes à Tlemcen (2ème RM) et Oum El Bouaghi (5ème RM)».

Par ailleurs, «61 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Naama, Béchar, Adrar et In Guezzam», ajoute le communiqué.

DÉFENSE L'INCT a joué «un rôle stratégique» dans le développement et la protection du territoire national et des frontières

Le chef du service géographie et télédétection de l'ANP, le général major, Omar Farouk Zerhouni a mis en avant, hier à Alger, le rôle stratégique de l'Institut national de cartographie et de télédétection (INCT) dans le développement et la protection du territoire national et des frontières.

Dans une déclaration à la presse, en marge de l'ouverture de journées portes ouvertes sur l'INCT à l'occasion de la célébration du 50e anniversaire de sa création, M. Zerhouni a affirmé que l'Institut créé en 1967 a réalisé «des acquis importants au service du développement et de la protection du territoire national et des frontières», qualifiant l'institut de «fierté de l'Algérie et de l'ANP».

L'INCT constitue «la principale référence» dans la réalisation de cartes et autres documents au profit des services nationaux civils et militaires, a ajouté le général major Zerhouni.

Dans les domaines de coopération, M. Zerhouni a indiqué que l'Algérie «joue un rôle clé dans la coopération régionale», citant son rôle au sein de l'Organisation africaine de cartographie et télédétection, ainsi que ses relations avec d'autres instituts pour coordonner leur action en termes de cartes des régions frontalières unifiées.

Il a cité en outre des domaines de coopération inhérents au développement des zones frontalières, précisant que tous ces travaux requièrent des données géographiques fournies par l'INCT».

Pour sa part, le directeur général de l'INCT, le colonel Abdellaoui Hassan a affirmé que ces journées portes ouvertes s'inscrivent dans le cadre du programme de communication organisé par le ministère de la Défense nationale au profit des unités militaires et constituent «une occasion propice pour mettre en avant les réalisations de l'Institut et déterminer les changements ayant marqué cet organisme sur le plan administratif».

L'Institut garantit une formation spécialisée au profit des compétences, en sus de la formation assurée par le centre des techniques spatiales d'Arzew, a-t-il conclu.

APS

L'Algérie a franchi de grands pas en matière d'indépendance de la Justice

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a affirmé lundi à Alger que l'Algérie avait «franchi de grands pas en matière d'indépendance de la Justice et les réalisations dénotent une conviction et une vision exhaustive à moyen et long termes».

Lors de son exposé du projet de loi organique amendant et complétant la loi organique N° 01-98, relative aux compétences du Conseil d'Etat, à son organisation et à son fonctionnement, devant la Commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Louh a précisé que «l'Algérie a franchi de grands pas en matière d'indépendance de la Justice», ajoutant que le «système législatif a connu ces quatre dernières années des réformes profondes adoptées par les deux chambres du Parlement».

«Il est inconcevable de vouloir dénigrer les acquis de la réforme du secteur, d'autant que les résultats sont palpa-

bles», a-t-il ajouté. «Parler d'une suprématie du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire est une erreur grave, cette suprématie n'existant pas sur le terrain», a poursuivi le ministre précisant que «la véritable indépendance de la Justice n'est pas uniquement consacrée par des garanties de non ingérence du pouvoir exécutif dans le travail de la Justice, mais constitue plutôt une partie intégrante».

M. Louh a énuméré les réformes engagées dans le secteur ces dernières années, dont les «réformes substantielles» ayant touché le code de procédure pénal, le renforcement du contrôle du Procureur de la République sur la Police judiciaire, la réforme du tribunal pénal et la modernisation du secteur dans le respect des droits de l'homme et des libertés des citoyens.

Il s'agit également de permettre au parquet la mise en mouvement de l'action publique de manière systématique et l'annulation de ses prérogatives

concernant le mandat de dépôt qui relève désormais des prérogatives du magistrat de siège outre l'introduction de l'aspect préventif dans la politique pénale.

Le premier responsable du secteur a soutenu que «les campagnes tendancieuses et l'ingérence dans les décisions de justice constituent une grave atteinte à la crédibilité de la Justice et des institutions de l'Etat», ajoutant qu'il acceptait toutes les critiques et les points de vue dans le cadre du respect des lois de la République.

Dans le cadre de la poursuite des réformes, le ministre de la Justice a annoncé un projet portant activation du principe du double degré de juridiction de «manière progressive», ajoutant que l'insertion du double degré de juridiction dans la Justice administrative à travers des cours régionales de cassation était en cours d'examen.

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, MME ZEROUATI : « La préservation de la biodiversité garantie de la sécurité alimentaire »



La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima Zerouati a affirmé, lundi à Mostaganem, que la préservation de la biodiversité garantit la sécurité alimentaire et permet de fixer la population.

Dans son intervention prononcée à l'occasion des festivités officielles de célébration de la journée mondiale de l'alimentation abritées par la wilaya de Mostaganem, la ministre a souligné que la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité fait partie du plan d'action du gouvernement visant à l'intégrer dans différents secteurs dont ceux de l'agriculture et de l'industrie qui utilisent le patrimoine naturel et contribue à un taux de 20 à 30 pour cent du produit national brut en investissant dans les écosystèmes à haut rendement pour améliorer les conditions de vie de la population et créer des emplois permanents.

Mme Zerouati a fait savoir que son département ministériel œuvre, en suivant un grand programme, pour améliorer la gouvernance environnementale et développer les domaines de création de micro-entreprises adaptées à l'environnement, citant l'exemple de la formation récente de 130 femmes des wilayas d'El Tarf et d'Annaba en matière d'huiles extraites du cyprès, en apiculture et en plantes aromatiques permettant de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des femmes en proposant.

Une opération à généraliser à d'autres wilayas à l'avenir, a-t-elle insisté.

La ministre a indiqué que le plan d'action 2016-2022 mis au point par le secteur dans le cadre du programme du gouvernement permettra à l'Algérie de faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés aux mutations globales, de limiter l'importation et d'investir dans les écosystèmes nationaux.

La durabilité est un choix principal du développement futur, a-t-elle souligné.

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables a participé, à Mostaganem en compagnie d'une importante délégation ministérielle composée des ministres de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Adelkader Bouazghi et de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia, aux festivités officielles de la journée mondiale de l'alimentation.

SONATRACH: Les Journées scientifiques et techniques reportées au mois d'avril 2018

La 11ème édition des Journées scientifiques et techniques de Sonatrach (JST11), prévue initialement du 19 au 22 novembre 2017, a été reportée à la période allant du 16 au 19 Avril 2018, a indiqué hier le groupe dans un communiqué.

Le comité d'organisation des JST11 a reporté la date de cet événement "pour des contraintes de calendrier", explique la même source.

La 11ème édition des JST, qui se déroulera au Centre des conventions d'Oran, sera consacré la thématique de "l'innovation et partenariat, dans un contexte mondial de transition énergétique".

Créées en 1994 dans le sillage de la modernisation de Sonatrach, les JST regroupent, tous les deux ans, les techniciens et ingénieurs du groupe ainsi que des experts d'envergure internationale du secteur énergétique mais également des disciplines connexes telles que les ressources humaines, la communication ou le management.

L'objectif de cette manifestation est de constituer une vraie communauté de savoir au service de Sonatrach, du secteur de l'énergie et de l'économie nationale.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE : M^{me} Houda-Imane Faraoun : «Les établissements financiers algériens prêts pour le paiement en ligne »

Les établissements financiers (banques et Algérie Poste) sont prêts pour le paiement en ligne dont le projet de loi, adopté par le Conseil des ministres, sera soumis prochainement au Parlement, a indiqué hier la ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houda-Imane Faraoun.



«Quasiment tous les établissements financiers du pays sont prêts pour ce soit les banques ou Algérie Poste pour le paiement en ligne.

Quelques dispositions qui étaient nécessaires pour protéger le consommateur sont prévues dans le projet de loi sur le commerce électronique», a précisé Mme Faraoun sur les ondes de la chaîne III de la Radio algérienne.

Elle a expliqué que ce projet de loi, adopté le 4 octobre dernier par le Conseil des ministres, sera examiné par l'Assemblée populaire nationale (APN) «en fin d'année ou durant le premier trimestre de 2018».

«Le projet de loi vise plus à encadrer le commerce électronique que de le réguler», a-t-elle dit, relevant que ce type de commerce «n'est pas très pratiqué dans le pays et qu'il n'existe qu'une quinzaine de sites Web qui exercent dans ce créneau en dehors de toute réglementation».

Elle a expliqué que cette nouvelle loi vise à «encadrer les droits et les obligations du commerçant, les

droits du consommateur, les modalités d'application notamment les pénalités en cas d'activité non réglementée et les modalités de la mise en œuvre du paiement en ligne pour protéger la confidentialité des transactions électroniques et des données du citoyen», a-t-elle fait savoir.

Cette loi prévoit que les plateformes de paiement électroniques «doivent être impérativement sécurisées et répondre à une certaine norme de confidentialité et de sécurisation qui seront fixées par la banque d'Algérie», selon la ministre pour qui ces plateformes ne peuvent être hébergées que par les banques et par Algérie Poste afin d'éviter qu'elles «ne soient hébergées anarchiquement par des sous-traitants ou par des entreprises qui ne répondent pas aux normes des établissements financiers agréés par la Banque d'Algérie».

La ministre a relevé que «tout ce qui est légal sera commercialisé électroniquement sauf les médicaments, le tabac, les jeux du hasard et les produits alcoolisés», tout comme

il est également interdit de vendre des «équipements sensibles et produits prohibés».

Elle a indiqué qu'un commerçant souhaitant commercialiser ses produits en ligne devra impérativement héberger son site web en Algérie avec le domaine .dz.

Mme Faraoun a, en outre, fait état de l'introduction, dans la loi de finances 2018, de l'obligation pour tout commerçant de se doter d'un terminal de paiement électronique (TPE) avant la fin de 2019.

«Nous avons demandé d'introduire, dans la loi de finances de 2018, un délai d'une année pour l'ensemble des commerçants de se doter d'un TPE (coût inférieur à 100.000 DA) pour qu'à l'horizon 2019 un client pourra avoir le choix chez un commerçant de payer cash ou utiliser sa carte interbancaire (CIB)», a-t-elle précisé, tout en exprimant son souhait de voir les industriels investir dans la fabrication de ce type d'appareils.

Sur un autre plan, la ministre a annoncé qu'Algérie Poste (AP) «va contracter un prêt du FNI (Fonds national d'investissement) pour mettre en place des centres de tri automatisés du courrier», ajoutant que le Premier ministre «a donné son accord de principe pour que le FNI réserve une dotation à AP sur un prêt à taux bonifié avec une durée de remboursement qui s'étalera sur 20 ans».

Mme Faraoun a également annoncé qu'un contrat devra être signé prochainement entre Algérie Poste et Algérie Télécom pour la refonte de tous les réseaux IP d'Algérie Poste dans le cadre de la mise à niveau des bureaux de poste.

MOSTAGANEM: Bouazghi exhorte les responsables locaux à relever le défi d'amélioration de la production agricole

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi a exhorté, lundi à Mostaganem, les responsables locaux à relever le défi d'amélioration de la production agricole.

Dans une allocution à l'occasion des festivités officielles célébrant la journée mondiale de l'alimentation et la journée nationale de vulgarisation agricole, M. Bouazghi a souligné que les potentialités humaines, les moyens matériels et les atouts naturels dont dispose la wilaya de Mostaganem peuvent lui valoir une meilleure place que la 8ème qu'elle occupe actuellement au niveau national dans le domaine de la production agricole, de la pêche et des forêts.

Le ministre de l'Agriculture, accompagné des ministres de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia et de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima Zerouati et du représentant de l'organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation (FAO) en Algérie, Nabil Assaf, a visité l'exposition organisée à cette occasion à la place du pôle universitaire de Kharouba comportant 63 stands d'agriculture, de la pêche, de l'emploi, de la solidarité nationale, de l'environnement et des forêts, ainsi que des opérateurs économiques privés dans les domaines de la pro-



duction, de la distribution, du mécanisme agricole, de l'import et de l'export. En outre, M. Bouazghi a visité l'entreprise privée «Frères Benzaza» spécialisée en production de pomme de terre et de semences et en import-export.

Elle a une capacité de stockage de 15.000 mètres cubes qui lui a permis d'exporter 500 tonnes de pomme de terre locale vers le marché européen l'an dernier.

Le ministre a également suivi un exposé sur une société algéro-espagnole exerçant à Mostaganem prévoyant d'exporter 18.000 tonnes de pomme de terre à l'horizon 2022 pour un investissement de 10 millions d'euros.

En inspectant les entrepôts frigorifiques de cette société, Abdelkader Bouazghi a insisté sur l'extension des produits agricoles exportés à

d'autres produits dont les fruits et l'augmentation du volume d'exportation de la pomme de terre.

Le ministre a visité aussi «Mosta Boustane», une entreprise mixte entre le secteur public représenté par la ferme pilote de Fornaka et un opérateur privé de production de fruits dont l'orange et la grenade pour un investissement de 1,1 milliard DA et générant 217 emplois permanents et temporaires.

Abdelkader Bouazghi a mis l'accent pour les 24.000 exploitations agricoles publiques et privées dans la wilaya de Mostaganem sur l'investissement dans le domaine de l'aquaculture en bassins d'irrigation agricole, dans le but de réaliser l'autosuffisance en poissons au niveau local. Lors de l'ensemencement du tilapia rouge à la ferme «Boustane», le ministre a souligné que cet investissement a une importance et un rendement considérable au profit de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.

La wilaya de Mostaganem occupe la 2ème place au niveau national en matière de production de la tomate et des agrumes et la 4ème place dans la production de pomme de terre, en plus de sa contribution à la production nationale des grandes cultures, de maraichers, de fruits, d'aviculture et de ressources halieutiques et à l'avenir en aquaculture.

ALGÉRIE-NIGER

Signature d'une convention de coopération entre l'Algérie et le Niger dans le domaine du tourisme et de l'artisanat

Une convention de coopération a été signée lundi à Alger sur la mise en œuvre du plan d'action 2017-2019, ayant sanctionné les travaux des commissions mixtes de suivi de l'application des conventions du tourisme et de l'artisanat pour «le soutien à la formation, au marketing, à l'échange d'expériences et aux informations et l'encouragement de mouvements touristiques entre les deux pays».

Cette convention, signée par le ministre du tourisme et de l'artisanat, Hassan Mermouri et son homologue nigérien, Ahmet Boto, vise «l'intensification et le renforcement des relations bilatérales notamment dans le domaine du tourisme et de l'artisanat, à travers la promotion de la formation dans les différentes spécialités artisanales, outre l'échange d'expériences».

Cette convention prévoit «l'élaboration d'un programme de formation pour le développement et la relance du tourisme, en vue de faire profiter les étudiants nigériens d'une formation dans le domaine du tourisme en Algérie, ainsi que l'échange de programmes pédagogiques entre les deux parties, l'organisation d'ateliers de formation au profit des guides touristiques dans les deux pays et l'organisation de visites touristiques au profit d'opérateurs, de professionnels et de chercheurs des deux pays».



A cet effet, M. Mermouri a affirmé que cette convention était «le résultat d'efforts intenses et continus entre les deux parties, grâce auxquels «un programme d'action réaliste sera réalisé pour la promotion du tourisme et de l'artisanat en un temps record».

Dans ce cadre, le ministre a appelé les artisans à «une participation effective avec leurs contributions dans la relance de la formation, outre la promotion de la destination touristique des deux pays», annonçant l'organisation d'ateliers de travail entre les deux parties, l'échange d'expériences, l'échange d'informations et de supports promotionnels et la participation aux manifestations organisées dans les deux pays, outre l'organisation de visites touristiques et d'exploration au profit de cadres et de professionnels».

Le ministre nigérien du tourisme a salué pour sa part «les bonnes relations de coopération bilatérale dans les diffé-

rents domaines», soulignant l'importance de leur renforcement et de leur développement dans le domaine du tourisme et de l'artisanat, à travers la concrétisation des conventions existantes notamment en matière de soutien aux artisans et aux professionnels du tourisme». Le ministre a estimé nécessaire de «définir les opportunités d'investissement en matière de tourisme, un secteur important et vital pour la réalisation du développement et la lutte contre la pauvreté, notamment au profit des jeunes et des femmes, en particulier au Niger qui connaît en situation vulnérable».

Il a appelé à «œuvrer avec l'Algérie pour la relance du tourisme au Niger, en raison des possibilités offertes».

L'installation des commissions mixtes entre les deux pays s'inscrit dans le cadre de l'application de l'accord de coopération, signé en 2011, incluant les domaines de l'artisanat et du tourisme.

ALGÉRIE-ROUMANIE

Benmeradi appelle les hommes d'affaires roumains à investir en Algérie

Le ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi, a affirmé lundi à Alger, lors de l'audience qu'il a accordée au secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'économie de la Roumanie, Ion Radu, le souci du gouvernement à augmenter les parts d'exportation hors hydrocarbures et créer de nouveaux mécanismes pour diversifier et enrichir l'économie nationale, appelant les hommes d'affaires roumains à investir en Algérie, indique le ministère dans un communiqué.

«L'Algérie a franchi de grands pas en matière de protection du produit natio-

nal qui est, actuellement, en quête de marchés extérieurs», a souligné le ministre.

Le ministre a appelé le partenaire roumain à «créer de grandes opportunités d'investissement et relancer les contacts entre hommes d'affaires des deux pays».

M. Benmeradi a cité, à titre d'exemple, le ciment dont l'Algérie entamera l'exportation vers début 2018, lequel s'ajoute à bien d'autres produits exportés d'autres produits, précise le communiqué. De son côté, le responsable roumain a salué «les bonnes relations qui

lient les deux pays», soulignant la disponibilité de son pays à engager des partenariats économiques avec l'Algérie».

M. Ion Radu a également exprimé son intérêt pour l'investissement dans le secteur des petites et moyennes entreprises ainsi que les industries mécaniques.

Il a aussi exprimé la volonté de son pays d'importer les produits algériens notamment les légumes et les fruits.

La rencontre a permis aux deux parties d'évoquer les questions économiques d'intérêt commun, conclut le communiqué.

ALGÉRIE/ROYAUME-UNI

Protection du consommateur : une délégation algérienne en visite d'étude à Londres

Une délégation algérienne composée de cadres des ministères du Commerce, de la Santé et de l'Intérieur, a entamé mardi, une visite d'étude à Londres dans le cadre du programme de jumelage institutionnel entre l'Algérie et le Royaume-Uni pour la protection des consommateurs.

L'objectif principal de cette visite est de se familiariser avec l'expertise britannique dans la protection des consommateurs et d'améliorer le système algérien en la matière, a indiqué à l'APS le directeur de la qualité et de la consommation au ministère du commerce, Sami Kolli.

Il s'agit, a-t-il expliqué, d'adapter ce système aux normes européennes en respectant les spécificités algériennes.

La visite d'étude permettra aux différents acteurs algériens, concernés directement ou indirectement par la question de la protection du consommateur, de «com-

prendre la philosophie britannique» dans ce domaine, relève le directeur.

«La méthode anglo-saxonne nous intéresse à plus d'un titre parce que nous l'avons jugé efficace.

Elle place le consommateur devant ses responsabilités. Cela nous changera quelque peu du modèle francophone que nous avons adopté», a précisé M. Kolli.

Il a ajouté que l'approche britannique qui s'appuie sur des «lobbies puissants» dans les différentes institutions pour défendre les intérêts des consommateurs, mais également pour protéger l'entreprise à travers le conseil, l'assistance et la concertation avec les autorités locales, et le mouvement associatif, est «intéressante».

De son côté, le conseiller-résident du programme de jumelage institutionnel, Roland Laval, qui accompagne la délégation algérienne, a rappelé qu'il ne s'agissait nullement pour le Royaume-Uni de «vendre sa solution»,

PÊCHE

Oran abritera en novembre la 4^e conférence de l'organisation internationale ACCOBAMS

La 4^e conférence biennale des parties de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer noire, de la méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) se tiendra à Oran du 11 au 13 novembre prochain, a appris, hier l'APS, du directeur général de la pêche.

Cet important événement, qui porte sur la préservation des mammifères marins comme les baleines et les dauphins, sera organisée, parallèlement à la tenue du Salon international de la pêche et de l'aquaculture, au Centre des conventions Ahmed Benahmed d'Oran, a précisé M. Taha Hammouch.

L'annonce de cet événement, faite sur le site internet d'ACCOBAMS, qui indique que cette 4^e conférence est organisée dans le but de faire le point sur l'état des connaissances disponibles sur les cétacés dans le Sud de la Méditerranée, d'identifier les lacunes ainsi que de stimuler le développement d'actions de conservation et de collecte de données en vue de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord ACCOBAMS.

L'organisation régulière des conférences de l'ACCOBAMS, permet aux spécialistes de cétacés actifs au sud de la Méditerranée d'échanger leurs expériences et leurs données, souligne-t-on de même source, ajoutant que c'est également l'occasion pour ces experts de se concerter sur les approches et priorités pour une meilleure connaissance des populations de cétacés dans cette zone de la Méditerranée où les données restent encore rares et fragmentaires.

Cette Conférence est également destinée à impliquer le milieu universitaire et à sensibiliser les futurs acteurs et décideurs aux problématiques liées au domaine marin, a-t-on encore noté.

Plusieurs thèmes seront au programme de cette conférence comme les interactions entre les cétacés et les activités humaines, le suivi des populations et des échouages, les habitats critiques pour les cétacés, les plans de conservation des espèces, les échanges d'information et la photo-identification.

Un atelier de formation d'observateurs de mammifères marins (MMO) et d'opérateurs de surveillance acoustique passive (PAM) sera organisé au cours du dernier jour de la Conférence, a-t-on encore fait savoir.

L'ACCOBAMS est un accord intergouvernemental et un outil juridique basé sur la coopération visant à conserver la biodiversité, en réduisant les menaces qui pèsent sur les cétacés et en améliorant l'état des connaissances sur ces animaux.

Il s'agit d'un accord qui émane de la volonté des pays membres (29 pays européens, méditerranéens, asiatiques et arabes dont l'Algérie), de préserver toutes les espèces de cétacés et leurs habitats dans l'aire géographique de l'Accord, en imposant des mesures plus restrictives que celles définies dans les textes précédemment adoptés.

mais, d'aider à transmettre sa connaissance et la mettre à la disposition de l'Algérie. «Cela lui permettra d'améliorer sa propre démarche selon ses besoins», a précisé M. Laval.

La visite d'étude qui s'étalera sur une semaine, s'inscrit dans un projet de jumelage de deux ans d'un montant de 1,2 million d'euros, entamé en mars 2017.

Le projet s'inscrit dans le programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE).

Il s'agit de la partie relative à l'appui institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'information pour la protection des consommateurs.

L'exécution du programme de la visite se fera à travers le «Northern Ireland Co-operation Overseas (NI-CO)», un organisme britannique public, chargé de la protection du consommateur.

INVESTISSEMENTS EN HYDROCARBURES : Alnaft : Nécessité d'une adaptation à un environnement multidimensionnel

Le président du Comité du Directoire de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft), M. Arezki Hocini, a affirmé lundi à Alger qu'au-delà de la révision prévue de la loi sur les hydrocarbures, la relance des investissements en hydrocarbures nécessite une adaptation à un environnement plus large, incluant le climat des affaires, la communication et l'usage de la technologie.

Intervenant lors des journées Portes ouvertes d'Alnaft pour la relance de l'investissement dans le domaine pétrolier et gazier, M. Hocini a souligné que l'objectif visé aujourd'hui est d'améliorer l'attractivité de l'Algérie comme une destination d'investissement dans le domaine minier et des hydrocarbures pour relancer les investissements notamment dans l'amont pétrolier.

A ce propos, il a rappelé la volonté des pouvoirs publics de réviser le cadre législatif régissant les hydrocarbures.

Ainsi, pour l'amélioration de l'attractivité de l'Algérie en matière d'investissement dans le domaine minier et des hydrocarbures, le président d'Alnaft a estimé qu'il y a nécessité d'adaptation d'un environnement plus large incluant le climat des affaires, la communication et la technologie.

Selon lui, des axes ont été identifiés pour améliorer cette attractivité en citant la simplification des procédures d'investissements, l'amélioration de la communication pour rester à l'écoute des investisseurs et la valorisation des ressources humaines ainsi que le circuit de prise de décisions.

En outre, le représentant d'Alnaft a plaidé pour la création des conditions accès à la technologie notamment dans le domaine de la recherche, tout en relevant que le partenariat demeure un choix stratégique.

Par ailleurs, le président du Comité de Directoire d'Alnaft a énuméré les différentes opportunités d'investissements qu'offre l'Algérie dans le domaine minier et des hydrocarbures.

Lors des débats, des investisseurs se sont enquis des délais pour la révision de la loi sur les hydrocarbures actuelle alors que d'autres ont soulevé les contraintes relatives aux lourdeurs administratives en matière de traitement des dossiers. S'agissant de la révision de cette loi, M. Hocini a indiqué qu'il faudrait au moins six (6) mois pour définir les grands axes de cet amendement. Pour sa part, le ministre de l'Energie, M. Mustapha Guitouni, a appelé Alnaft à renforcer ses capacités de conseil et d'expertise pour lui permettre de consolider et d'approuver le plan de développement moyen et long termes de secteur des hydrocarbures.

Alnaft doit surtout devenir une «source de proposition» pour rendre le domaine minier national des hydrocarbures «plus attractif tout en préservant les intérêts stratégiques de l'Etat», a-t-il préconisé lors de cette rencontre marquée par la présence de représentants de compagnies du secteur d'une trentaine de pays.

Quant à la réflexion engagée par les pouvoirs publics pour l'amendement de la loi actuelle sur les hydrocarbures, le ministre a avancé que les amendements visent à améliorer l'attractivité dans le domaine de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures de façon à renouveler les réserves, de diversifier le tissu des industries pétrochimiques, d'investir davantage dans le raffinage et de créer les conditions favorables à une valorisation locale optimale des ressources du pays. D'autre part, a-t-il poursuivi, il sera question de consolider la position d'Algérie comme acteur «actif» et «fiable» dans les marchés pétroliers régionaux et internationaux. Dans ce sens, le ministre a fait part de la résolution ferme à «faire la guerre à la bureaucratie» et à éliminer les entraves légales et administratives à l'investissement. Par ailleurs, il a relevé que le domaine minier du pays est très vaste mais demeure peu exploré: la surface totale de domaine minier hydrocarbures dépasse 1,5 million de km² dont seulement 30% sont exploités, sachant que la densité des forages avoisine les 14 puits/10.000 km².

SIDÉRURGIE : La production nationale à 12 millions de tonnes/an à l'horizon 2020

La production nationale dans la filière sidérurgique devrait quadrupler à 12 millions de tonnes/an à l'horizon 2020 par rapport à 2017, indique le ministère de l'Industrie et des mines dans un document portant sur la situation et les perspectives de la filière sidérurgique en Algérie.

Aux 3,5 millions de tonnes/an (Mt/an) de capacités installées actuellement (sans le complexe El Hadjar), vont venir s'ajouter 8,5 Mt/an de ceux des projets des investissements en cours de réalisation.

Cependant, précise la même source, dans le cas où le complexe El Hadjar atteindra le niveau de production projeté de 1,2 Mt/an, ces capacités globales pourraient hausser à 13,2 Mt/an en 2020. Partant de ces projections et si les besoins de la demande nationale se maintiennent à leur niveau de 9 Mt/an enregistré en 2015, soit avant la mise en œuvre du régime des licences d'importation, un excédent de l'ordre de 4,2 Mt/an sera ainsi dégagé en 2020. De surcroît, dans l'hypothèse où les projets approuvés par le Conseil national des investissements (CNI) mais non encore lancés (ETRHB Haddad Annaba, 4^{ème} extension Tosyali, Bidewi Steel, Sarl Karatas, Insaat Acierie) venaient à être concrétisés, cet excédent de production sera alors de 9,5 Mt/an, pronostique le ministère.

Quant à la situation actuelle de la filière sidérurgique, sa production nationale a enregistré une évolution de plus de 108% en 2016 comparativement à 2010 avec un volume de l'ordre de 2,5 Mt/an



en 2016 et des prévisions de 3,2 Mt/an sur l'année 2017.

Concernant les importations des produits sidérurgiques, elles ont baissé de près d'un (1) million de tonnes en 2016. Les besoins du marché national en produits sidérurgiques, avant l'instauration en 2016 du régime des licences d'importation de ces produits (rond à béton et fil machine), étaient estimés à plus de 9 Mt/an pour les principaux produits sidérurgiques. Quant à l'offre de ces produits (production nationale + importation), elle a connu entre 2010 et 2016 une nette évolution en passant de 5,54 Mt en 2010 à plus de 8,6 Mt en 2016, soit une hausse de 56%.

L'industrie nationale de la sidérurgie est dominée par quatre (4) principaux producteurs: Groupe public Imetal (10 filiales dont le complexe Sider El Hadjar), le groupe

turc Tosyali (à Oran), ainsi que deux entreprises privées algériennes Lamino Attia (Annaba) et SPA Maghreb tubes (Ain Defla).

Toutefois, il est relevé une mauvaise exploitation des déchets ferreux.

A titre d'exemple, depuis 2015, des difficultés d'approvisionnement en ferraille n'a pas permis à Tosyali à tourner à pleine capacité. Pour y faire face, cette société s'est vue contrainte d'importer de la billette pour combler ce déficit. Selon les informations communiquées par cette société, un volume important de déchets ferreux est disponible au niveau de plusieurs entreprises publiques notamment Sonatrach et la SNCF, dont le volume est estimé à plus d'un (1) Mt qui reste inexploité en dépit des demandes introduites par cette société pour en disposer, y compris

par le biais de la société nationale de récupération, filiale du Groupe Imetal.

Importations de plus de 36 milliards de dollars entre 2010 et 2016

Les importations des principaux produits sidérurgiques enregistrées durant la période allant de 2010 à 2016 ont atteint un montant global de 36,4 milliards de dollars pour un volume de 41 Mt, soit une moyenne annuelle de 5,2 milliards de dollars pour 5,8 millions de tonnes.

En 2016, la facture d'importation a baissé de 18% par rapport à 2015 en s'établissant à 4,91 milliards de dollars pour un volume de 6,2 Mt.

Il est constaté que dans la structure globale des importations de 2016, trois (3) grands produits sidérurgiques totalisent, à eux seuls, plus de 70% en valeur (3,41 milliards de dollars) et 60% en volume (3,75 Mt). Il s'agit des tubes, tuyaux et profilés creux, des barres en fer ou en aciers non alliés (rond à béton) et des constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes...). L'essentiel des importations provient des pays d'Europe (Italie, Espagne, France, Portugal, Grèce et Allemagne), de la Chine, de la Turquie et de la Russie.

Les principaux projets sidérurgiques en cours de réalisation

Dix (10) projets de production sidérurgique sont en cours de réalisation pour une capacité prévisionnelle de plus de 8,55 millions tonnes/an.

Quatre (4) grands projets y figurent qui sont: 1- Projet Algerian Qatar Steel (AQS): Joint-venture entre Qatar Steel international (49%), le Groupe Imetal (46%) et le Fonds national des investissements FNI (5%) pour la réalisation d'un complexe sidérurgique à Bellara (Jijel) qui devra produire 2 millions de tonnes/an (Mt/an) d'aciers spéciaux dans une 1^{ère} phase avant de passer à 4 Mt dans une deuxième phase.

Montant total de l'investissement: 2 milliards de dollars.

La mise en exploitation partielle est prévue avant la fin de l'année 2017.

2- Projet d'extension de la société turque Tosyali: projet devant augmenter les capacités actuelles de la société à 5,6 Mt/an (contre 2,9 Mt/an actuellement) L'extension sera achevée durant le 1^{er} semestre 2018.

3- Projet de réhabilitation-extension du complexe Sider El Hadjar: Pour une capacité de production projetée de 1,2

Mt/an de produits sidérurgiques.

4- Projet Tuberie ETRHB: Capacité de production de 450.000 tonnes/an.

La mise en exploitation de ce projet est programmée pour l'année 2018.

Par ailleurs, quatre (4) grands projets ont été approuvés par le Conseil national d'investissement (CNI) et n'ont pas encore été lancés.

Ces projets d'une capacité globale prévisionnelle de 5,37 Mt/an sont: 1- Tosyali: Quatre (4) phases d'extension pour la production de produits plats et d'aciers spéciaux d'une capacité de 2,1 Mt/an.

2- Sarl Karatas Insaat acierie: Unité de production de profilés de fer d'une capacité de 150.000 tonnes.

3- Bidewi Steel SPA (algéro-chypre): Unité de production de billettes, ronds à béton et profilés, d'une capacité de production de 1,12 Mt/an 4- SPA Groupe ETRHB Haddad: Unité de production (rond à béton, tôle en bobine, tubes sans soudure, billettes) d'une capacité de 2 Mt/an.

DU 23 AU 25 OCTOBRE À ORAN Environ 80 exposants attendus au Salon international des énergies renouvelables «ERA»

Pas moins de 80 exposants algériens et étrangers sont attendus au huitième Salon international des énergies renouvelables, des énergies propres et du développement durable «ERA 2017», qui se tiendra à Oran du 23 au 25 octobre en cours, a-t-on appris hier des organisateurs. Les plus importants acteurs dans le domaine énergétique national prendront part à cette manifestation dont le groupe pétrolier «Sonatrach» et ses filiales, Sonelgaz, Naftal et des entreprises nationales activant dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'économie verte, a-t-on souligné dans un communiqué de l'agence événementielle «Myriade communication», initiatrice de ce salon. Pour la participation étrangère, des entreprises versées dans les énergies renouvelables

et les énergies propres de Turquie, France, Allemagne et Chine, participeront à cette manifestation d'exposition, qui se veut un espace d'échange d'expériences et d'expertise ainsi qu'une opportunité d'affaires, de coopération et de partenariat. Ces acteurs économiques dans le domaine énergétique seront accompagnés, lors de ce salon, par des experts, des représentants de centres d'études et de recherches en la matière, de l'université des sciences et de technologie «Mohamed Boudiaf» d'Oran et l'Ecole nationale polytechnique d'Oran. Contactés par l'APS, les organisateurs de ce salon ont indiqué que cette nouvelle édition du salon «ERA 2017» sera une opportunité pour les jeunes chercheurs des universités et des centres de recherches pour exposer leurs expériences acadé-

miques qui pourront être le point de départ d'importants projets dans le domaine des énergies renouvelables et des énergies propres. Des expériences de projets déjà crées dans le domaine et dans le cadre du soutien par les différents dispositifs d'accompagnement de l'Etat, comme l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM seront également mises en exergue durant cet événement, a-t-on ajouté. Un panel de conférences est programmé pour cette 8^{ème} édition, animées par des experts et des cadres des entreprises nationales du secteur de l'énergie, qui aborderont plusieurs thèmes, entre autres, le climat international et ses implications, les chantiers de forage à l'ère du photovoltaïque et le programme national des énergies renouvelables 2015-2030.

AFRIQUE

La croissance du PIB de l'Afrique du Nord devrait atteindre 3,6% en 2018

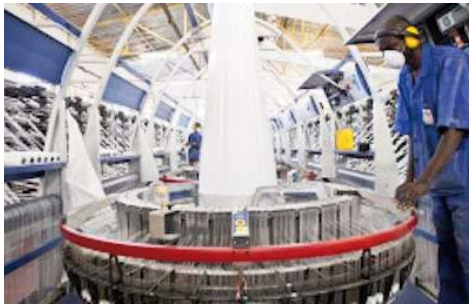
La croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique du Nord devrait se maintenir à 3,1% en 2017 (même taux enregistré en 2016) avant de monter à 3,6% en 2018, a indiqué la Banque africaine de développement (BAD) dans ses perspectives de croissance publiées sur son site web.

En 2016, l'Afrique du nord a enregistré un taux de croissance de l'ordre de 3,1%, grâce à la reprise économique en Egypte (croissance de 4,3%) et en Algérie (3,3%), précise la BAD.

Toutefois, cette banque régionale met en garde contre les incertitudes politiques persistantes et une réduction de la production pétrolière en Libye, qui continuent de peser sur la croissance dans la région. La Libye pourrait même enregistrer une croissance négative de -4,9 % en 2017 et de -3,9 % en 2018, selon la BAD. Quant à la croissance du PIB de tout le continent africain, il devrait se situer à 3% en 2017 (contre 2,2% en 2016 et 3,5% en 2015), avant de monter à 3,7% en 2018. Les perspectives économiques de l'Afrique se sont améliorées en 2017 par rapport à 2016 et elles devraient encore s'améliorer en 2018, note la BAD.

Les ajustements apportés aux prévisions antérieures font suite à la publication de nouvelles données par certains pays clés qui sont l'Algérie, le Nigeria et l'Egypte, explique l'institution financière. Ces pays représentent près de 50% du PIB du continent et qui ont revu à la baisse leurs prévisions pour 2017 et 2018, selon Ahebe Shimeles, directeur par intérim chargé des Politiques macroéconomiques, de la prospective et de la recherche à la BAD. Toutefois, la performance globale du continent se révèle favorable quand on la compare à la croissance économique mondiale, dont les projections se situent à 3,5% pour 2017 et à 3,6% pour 2018.

La BAD attribue l'essentiel de la reprise économique de l'Afrique à plusieurs facteurs. Il s'agit de redressement de l'économie mondiale et la fin



du tassement des prix des produits de base intervenus depuis 2014. Pour rappel, dans le rapport "perspectives économiques en Afrique", publié en mai 2017, il a été indiqué qu'il faut procéder de toute urgence et de manière soutenue à une diversification économique et à une transformation structurelle pour éviter la répétition de phases successives d'expansion et de récession dans le sillage de la volatilité des prix des produits de base.

Une demande intérieure soutenue et des investissements publics réguliers dans les infrastructures ont également contribué au maintien de la croissance dans plusieurs pays, souligne la BAD. Au-delà de l'accumulation de capital physique, la productivité de ces investissements s'avère importante pour une croissance durable et doit rester un domaine politique prioritaire, note la même source.

"Les déficits budgétaires et des comptes courants devraient se résorber grâce à un regain de vitalité des exportations et à une hausse des recettes publiques. Mais pour autant, les gouvernements africains doivent résister à la tentation de se rattraper sur les dépenses

qui avaient été suspendues ces deux dernières années, car les déficits s'en verront autrement exacerbés", affirme la BAD. Par région, le rapport indique que l'Afrique de l'Est demeure la région qui connaît la croissance la plus dynamique estimée à 5,1% pour 2016 et elle devrait atteindre 5,4% en 2017 et 5,8% en 2018. Une forte demande intérieure et des dépenses publiques élevées dans les infrastructures sont les principaux facteurs de cette croissance en Afrique de l'Est, explique la BAD. Elle est suivie de l'Afrique du Nord qui a enregistré le deuxième plus fort taux de croissance. Pour ce qui est de la croissance de l'Afrique australe, elle restée "mitigée" à 0,9% en 2016, contre 1,6% en 2015. Toutefois, une amélioration escomptée de la performance de l'Afrique du Sud, avec un taux de croissance de 0,3% en 2016, de 1,2% en 2017 et 1,3% en 2018, devrait relancer la croissance globale de cette région du continent. La croissance dans cette région devrait atteindre 2% en 2017 et 2,3% en 2018, une amélioration portée par une production minière accrue qui fait suite à une légère hausse des prix des produits de base, selon les prévisions de la BAD.

De même, en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, régions où la production de pétrole tient un rôle central dans l'économie, la croissance a fortement baissé, passant de 0,5% en 2015 à 0,4% en 2016.

Dans cette région, la récession économique au Nigeria a complètement masqué les très bonnes performances enregistrées en Sierra Leone, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, ces deux derniers pays affichant les économies à plus forte croissance de la région.

L'économie du Nigeria, qui représente 72,4% du PIB global de la région d'Afrique de l'Ouest, s'est contractée de 1,5% en 2016, alors que l'expansion moyenne des économies des quatre autres pays, qui ensemble représentent 10% environ du PIB régional, s'est élevée à 6%.

Pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, elle devrait connaître une amélioration de sa croissance, avec un taux de 2,5% en 2017 et de 4% 2018, en raison principalement d'un redressement de la production pétrolière au Nigeria et de la hausse des prix des produits de base.

Concernant l'Afrique centrale, le rapport de la BAD a indiqué qu'elle a vu sa croissance freinée par les faibles performances de la Guinée équatoriale et du Tchad, dont les économies se sont contractées respectivement de 7,3% et de 6,4%, outre la République du Congo qui a connu elle aussi une contraction de 2,4%.

Les données actualisées de la Banque africaine de développement indiquent que la République centrafricaine devrait toutefois enregistrer une croissance en hausse en 2017 et 2018, avec un taux de 1,6% et 3,1% respectivement.

ÉTATS-UNIS

Légère progression de la production industrielle en septembre

La production industrielle aux Etats-Unis a marqué une légère progression en septembre après avoir baissé le mois précédent en raison de l'ouragan Harvey, a indiqué hier la Réserve fédérale américaine (Fed).

Elle a progressé de 0,3% le mois dernier, alors que les analystes s'attendaient à une hausse de 0,2%.

Le chiffre pour août a été révisé en hausse, passant d'une baisse de -0,9% initialement annoncée à un recul légèrement inférieur de -0,7%.

La Fed a également révisé le chiffre de juillet qui fait maintenant apparaître une baisse de -0,1% au lieu d'une progression de 0,4%.

Sur un an, la production industrielle est en hausse de 1,6% en septembre.

Dans le détail, la production minière, un des secteurs soutenus par les mesures de l'administration Trump, a augmenté de 0,4% après une baisse de -0,2% en août.

La production manufacturière a progressé de 0,1% et celle de gaz et d'électricité de 1,5% après une forte baisse de -4,9% le mois précédent en raison des dégâts provoqués par les intempéries.

L'ouragan Harvey avait provoqué d'importantes inondations en frappant les côtes du Golfe du Mexique le 25 août et les jours suivants.

Au pic des perturbations, près d'un quart des capacités de raffinage américaines ont été mises hors service, faisant reculer la demande en brut ainsi que la production de produits raffinés.

"La poursuite des effets de l'ouragan Harvey et, dans une moindre mesure, les effets de l'ouragan Irma, se sont associés pour ralentir la hausse de la production d'un quart de point de pourcentage en septembre", a indiqué la Fed.

Pour l'ensemble du 3e trimestre, la production industrielle a baissé de 1,5% en rythme annualisé.

Sans l'impact des ouragans, l'indicateur aurait progressé d'au moins 0,5%, a-t-elle souligné.

TUNISIE - AFRIQUE

Création d'une Association africaine des institutions en charge de la maîtrise de l'énergie "AFRENER"

L'Association africaine des institutions en charge de la maîtrise de l'énergie "AFRENER" a été créée, lundi, à l'occasion de la tenue de la 3ème édition de l'Expo-conférence internationale ENERSOL 2017 sur l'Energie durable, (du 17 au 19 octobre 2017), à Tunis, a indiqué le directeur général de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME), M. Hamdi Harrouch.

Et d'ajouter qu'une intention d'accord pour l'adhésion à "AFRENER" a été signée, à cette occasion, par 7 pays africains à savoir la Tunisie, le Djibouti, la Guinée-Bissau, le Burkina Faso, le Bénin et la Mauritanie. Le directeur général de l' (ANME), a précisé que cinq autres pays (Algérie, Afrique du Sud, Mali, Togo et Côte d'Ivoire) ont exprimé leur volonté de rejoindre prochainement cette association.

"AFRENER" œuvrera à l'optimisation des synergies, des complémentarités, de l'expertise et des capacités africaines matérielles et humaines en matière de maîtrise de l'énergie.

Le même responsable a souligné que cette association va permettre à ces pays d'assurer le transfert énergétique au niveau du continent africain pour une meilleure utilisation de l'énergie. Elle offre une plateforme d'échange et de dialogue pour réaliser des projets de maîtrise d'énergie au niveau du continent africain. Pour la Tunisie, cette association aidera les institutions publiques ainsi que les bureaux d'études et les industriels tunisiens qui travaillent dans le secteur des énergies durables à exporter leurs expertises et accéder à des marchés en Afrique.

APS

GRÈCE

Le PIB grec a enregistré une baisse en 2016

Le Produit intérieur brut (PIB) de la Grèce a finalement enregistré un recul de 0,2% en 2016 par rapport à l'année précédente, a annoncé hier l'Autorité des statistiques grecques (Elstat), révisant son estimation précédente d'une croissance nulle l'an dernier. Cette révision est due à une baisse (-0,3%) de la consommation en 2016 par rapport à 2015, au lieu d'une hausse de 0,6% initialement annoncée, ainsi qu'à une hausse des importations (+0,3%) au lieu d'une baisse de 0,4%.

Ainsi le PIB grec s'est établi en 2016 à 174,199 milliards d'euros, selon la même source.

Depuis 2008, la Grèce a perdu près d'un quart de son PIB en raison de la récession due à la crise de la dette.

Mais le gouvernement grec espère tourner la page en 2017 et table sur une croissance d'environ 1,8% pour cette année, selon les prévisions du projet de budget de l'Etat.

Cette embellie a déjà été enregistrée au cours du premier et deuxième trimestre de cette année, le PIB ayant progressé de 0,4% et 0,5% respectivement.

Le Premier ministre grec Alexis Tsipras s'est entretenu lundi à Washington avec la directrice du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, dans le cadre d'une visite officielle aux Etats-Unis au cours de laquelle il ren-

contrera mardi le président américain Donald Trump. Le FMI a approuvé en principe sa participation au programme de l'UE concernant la Grèce, accompagné "d'un allègement de la dette publique afin que le pays retrouve une croissance viable et sorte" des programmes de prêts internationaux, comme prévu en août 2018, a indiqué Christine Lagarde citée

dans un communiqué. Depuis le début de la crise de la dette en 2010, la Grèce a bénéficié de trois prêts internationaux d'un montant total de plus de 300 milliards d'euros ainsi que d'un effacement d'une partie de sa dette privée pour échapper à un défaut de paiements qui aurait menacé la cohésion de la zone euro.

CÉRÉALES: Le blé et le maïs orientés à la hausse

Les céréales européennes étaient orientées à la hausse hier en début d'après-midi sur le marché à terme Euronext, notamment le maïs, et ce, après une séance agitée lundi.

D'une part, Ikar (Institute for Agricultural Market studies) vient de légèrement remonter son estimation de production de blé russe à 83,2-83,7 millions de tonnes (contre 82,5-83,5 MT précédemment).

D'autre part, un cabinet de consultant basé à Moscou, estime que les exportations russes de céréales devraient baisser en octobre à 4,6-4,8 millions de tonnes (5,1 millions de tonnes prévues en septembre), dont 3,6-3,8 MT de blé (au lieu de 4,1), du fait d'une détériora-

tion saisonnière de la météo. A la mi-journée sur Euronext, la tonne de blé gagnait 25 centimes d'euro sur le contrat de décembre à 162,50 euros, et 75 centimes sur le contrat de mars à 168,75 euros, dans un volume d'échanges à peine supérieur à 3.800 lots.

A la même heure, la tonne de maïs gagnait 2 euros sur novembre à 148,75 euros, ainsi que sur janvier à 155,75 euros, pour plus de 1.100 lots échangés.

Lundi, la tonne de maïs sur l'échéance rapprochée novembre avait clôturé "en repli de 3,25 euros la tonne dans un contexte de concurrence accrue des origines ukrainiennes à la faveur d'une baisse des taxes à l'importation" ont expliqué des analystes.

OUARGLA : Le programme de l'habitat rural en voie d'achèvement

Le programme de l'habitat rural retenu en faveur de la wilaya d'Ouargla au titre des trois derniers quinquennaux (2015-2009, 2010-2014 et 2015-2019) a enregistré un avancement notable avec un taux de concrétisation de plus de 91 %, a-t-on appris hier auprès des services de la direction locale du secteur.

Sur un total de 30.650 aides destinées à l'auto-construction, 28.177 habitations rurales ont été déjà achevées, 791 sont en voie de lancement et les 1.682 autres sont en chantier à travers différentes communes de la wilaya, à l'instar de celles d'Ain El-Beida (225 unités), Rouissat (147), Taibet (195), Bennaceur (156), N'goussa (105), Mégarine (95), Nezla (93) et El-Borma (59), a-t-on détaillé. Cette formule, qui suscite un engouement de la population, contribue largement à la satisfaction de la demande croissante sur le logement, surtout dans les zones rurales et semi-urbaines.

Des facilités sont accordées par l'Etat en faveur des bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les procédures liées à l'attribution de l'aide financière répartie en deux tranches (60 et 40 %) ainsi qu'à la délivrance du permis de construire, pour leur permettre d'entamer la construction de leurs habitations, indique-t-on. Par ailleurs, 17.353 parcelles de terrains destinées à l'auto-construction ont été créées sur 91 lotissements totalisant une superficie de 832,99 hectares à travers les 21 communes que compte la wilaya, selon la même source.

Parmi les communes ayant bénéficié d'un quota important en matière de terrains à bâtir, figurent Touggourt et Hassi-Messaoud (1.500 parcelles chacune), Nezla (1.498), Ain El-Beida (1.320), Ouargla, Rouissat et Taibet (1.000 chacune), signale-t-on.

La réalisation de l'étude technique concernant les travaux d'aménagement, y compris le raccordement des lotissements aux réseaux divers (AEP, assainissement, électricité et gaz) ainsi que la délivrance du permis de lotir, a été prise en charge par l'Agence de wilaya de gestion et de régulation foncière, avec le concours de 16 bureaux d'études spécialisés, a-t-on fait savoir.

Cette opération, qui intervient en application de la circulaire interministérielle N 1 du 7 juillet 2014 relative à la promotion de l'offre foncière dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux pour l'auto-construction, est appelée à la fois à répondre aux attentes des citoyens et à éradiquer l'habitat précaire et les constructions illicites, conclut la même source.

BORDJ MENAIEL Consacrer une dynamique de développement au diapason des aspirations des citoyens

Bordj Menaiel, chef-lieu d'une localité de plus de 40 km 2 de l'est de Boumerdes, a relevé le défi d'insuffler une véritable dynamique à son rythme de développement de manière à aller de pair avec les aspirations légitimes des citoyens, en dépit des difficultés multiples inhérentes aux exigences de la relance de l'économie locale.

Le relèvement de ce défi majeur posé à cette ville historique de 80.000 âmes, longtemps réputée pour son activité théâtrale débordante et sa non moins célèbre équipe de football "les coquelicots", a été possible grâce aux nombreux projets de développement consacrés au titre d'enveloppes budgétaires conséquentes, celles de 2017 ayant atteint 1,3 milliard de DA, pour un taux de croissance estimée à 1,3 %/an, selon les données fournies par le Président de l'Assemblée populaire communale (APC), Ahmed Hadjadj.

Pour soutenir ce budget, d'autres actions d'importances ont été initiées au titre de la valorisation des ressources propres à la commune, a ajouté l'édile, citant notamment un changement opéré dans les prix des locations des biens de la commune (locaux et logements), au moment où il est également question de procéder à l'assainissement du foncier des trois (3) zones d'activités de Bordj Menail (22 ha), avec la création davantage d'emplois.

Plus de 400 opérations de développement ...

Au titre des efforts de développement de Bordj Menail, plus de 400 opérations, tous secteurs confondus, ont été programmées au profit de la commune ces cinq (5) dernières années. Sur ce total, plus de 260 ont été réceptionnés à ce jour, tandis que 60 sont en chantier et plus d'une centaine dans l'attente d'être lancés pour divers motifs liés principalement à l'opposition des citoyens.

Une soixantaine d'autres opérations ont été inscrites au profit de cette commune sur le budget de la wilaya, dont une trentaine ont déjà été réceptionnées, 14 en réalisation et 17 en attente d'être lancées. Le responsable a tenu à souligner l'impact positif de ces projets ayant permis à ce jour de porter le taux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable (AEP) à 92%, au réseau de gaz naturel à 70 % et l'assainissement à 93 %.

Une autre grande étape est sur le point d'être franchie par Bordj Menail, la démolition des chalets installés au lendemain du séisme de mai 2003. 800 chalets sur plus de 1.600 ont été définitivement éradiqués.

Il est aussi question de mettre progressivement un terme aux cités d'habitat précaire ayant proliférées ces dernières années dans la localité grâce à de nombreux programmes en réalisation, destinés à la couverture de la demande en la matière, jugée néanmoins très forte (plus de 1.100) par M. Hadjadj.

Malgré les efforts de relance consacrés depuis le séisme du 21 mai 2003, la commune de Bordj Menail peine à atteindre la vitesse de croisière caractérisant le domaine commercial pour le moins florissant dans la région.

La ville enregistre en effet à longueur



d'année une activité commerciale débordante, lui ayant valu le nom d'évocat de "Souk Dubaï" (marché Dubaï), créée par une multitude de commerces en tous genres, dont le nombre est en constante hausse, le tout malheureusement dans une cacophonie ambiante, reflétant un grand besoin d'un développement en diapason de ce commerce florissant, dont les dividendes devraient se répercuter positivement sur le cadre de vie des citoyens.

Une aspiration partagée par le P/APC, qui s'est félicité de cette activité, non sans lui reprocher un manque d'organisation et d'encadrement afin que la commune puisse "mieux en tirer profit en matière de recettes fiscales et de postes d'emploi", a-t-il reconnu.

Déficit en aménagements urbanistiques...

Le manque d'aménagements urbanistiques à Bordj Menail figure parmi les problèmes les plus décriés par la population locale. Il est d'ailleurs l'apanage d'une grande partie des 18 villages de cette commune, où un flagrant besoin est ressenti en matière de revêtement de routes et de trottoirs, d'éclairage public, d'entretien des réseaux d'eau potable, d'électricité et de gaz.

Approché à ce propos, le premier responsable de cette localité a fait savoir que Bordj Menail a été destinataire, ces dernières années, d'une enveloppe de près de 360 millions de DA pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens, a-t-il ajouté, notant que l'entreprise en charge de l'opération ayant dû arrêter ses travaux à cause d'un gel intervenu dans les dotations financières.

Lors de sa récente visite de travail dans la localité, le wali Abderrahmane Foutatif s'était engagé devant la population à veiller à la levée du gel touchant ce projet d'aménage-

ment, au titre de la nouvelle assemblée, qui découlera des prochaines élections communales.

L'autre grand problème et non des moindres qui se pose pour cette commune est la prise en charge des décharges anarchiques disséminées çà et là sur les bords de routes, les ruelles et les trottoirs d'une grande partie des quartiers de la ville, voire même des villages. Cette situation a fait l'objet de nombreuses actions de protestation et de fermetures de routes (RN12 notamment), lesquelles (protestations) ont été ponctuées, la plupart du temps, par des campagnes de nettoyage, malheureusement sans lendemain. Or une partie de cette situation est due à la fermeture par des citoyens, il y a quelques années, d'une vieille décharge publique, sise à l'ouest du chef-lieu de la commune, en raison du risque pour la santé publique et de l'environnement qu'elle représentait ainsi que les fumées et toxines pouvant entraîner une contamination des eaux souterraines.

Une autre décharge a été créée depuis lors loin des zones d'habitations.

Néanmoins, M. Hadjadj a tenu à souligner le manque de moyens nécessaires pour la prise en charge des déchets dans sa commune en raison notamment de la prolifération des nouvelles zones d'habitation ainsi que le départ en retraite de nombreux agents communaux sans procéder à leur remplacement, au moment où il a été procédé à l'arrêt des contrats de travail provisoires de nombreux autres. A ce propos, le chef de l'exécutif avait recommandé aux responsables locaux l'option de contractualisation avec l'entreprise spécialisée Medi-Net, relevant du CET de Boumerdes, créée spécialement pour la prise en charge des déchets dans la wilaya.

MILA : Intérêt croissant des jeunes pour l'investissement agricole

Les jeunes de la wilaya de Mila montrent de plus en plus d'intérêt pour l'investissement dans le secteur de l'agriculture et les services en relation avec ce secteur, ainsi que l'industrie alimentaire, a indiqué hier le directeur de l'antenne locale de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ).

S'exprimant en marge d'une manifestation organisée à l'occasion de la célébration de la journée nationale de vulgarisation agricole et la journée mondiale de l'alimentation, M. Mounir Berghit a précisé, à l'APS,

que sur les 1.987 micro-entreprises agricoles créées depuis l'installation de cette antenne locale, 1.260 établissements ont trait aux métiers professionnels, 809 concernent le secteur des services en relation avec le secteur agricole et 111 autres sont versés dans l'industrie alimentaire. L'engouement important des jeunes pour l'investissement agricole est dû, selon le même responsable, au caractère agricole de cette région et les différentes formes de soutien accordées par l'Etat au profit de l'investissement dans ce domaine. Les

micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs de l'ANSEJ ont contribué à la création de près de 16.000 postes d'emploi à travers 7760 entreprises, toutes activités confondues, a-t-il fait savoir.

L'exposition organisée, à cette occasion, à la maison de la culture Mebarek El Mila a porté sur la présentation de diverses productions agricoles réalisées par des jeunes, notamment liées à l'élevage des animaux, la production du miel, la culture de l'olive et l'arboriculture, a-t-on constaté.

Le chef de l'exécutif local Ahmouda

Ahmed Zineddine qui a honoré des producteurs agricoles, dont des jeunes, a mis en exergue le rôle de l'Etat dans le soutien de l'ensemble des filières professionnelles agricoles et des investissements publics.

Le même responsable a signalé, à ce propos, que l'exploitation du périmètre d'irrigation de la commune de Teleghma, sur une surface de 4.447 hectares, permettra le développement de l'agriculture à l'échelle locale notamment l'augmentation des rendements de la production des légumes.

APS

SELON LA SÛRETÉ DE WILAYA

Prés de 4000 retraits de permis de conduire et plus de 3760 arrestations en septembre dernier à Alger

Les services de la Sûreté de la Wilaya d'Alger ont procédé, durant le mois de septembre dernier, au retrait de près de 4000 permis de conduire et à l'arrestation de plus de 3760 présumés auteurs dans différentes affaires criminelles, a indiqué lundi un communiqué des mêmes services.

Dans le cadre de la prévention routière, les services de la Sûreté publique ont procédé durant la période considérée au retrait de 3994 permis de conduire suite à 13545 infraction du code de la route, et enregistré 69 accidents de circulation ayant entraîné 74 blessés et 05 décès, dont la cause principale demeure le non respect du code de la route. Les dits services ont mené 607 opérations de maintien de l'ordre, a précisé le communiqué.

Au registre des activités de lutte contre la criminalité urbaine, 2950 affaires ont été traitées ayant entraîné l'arrestation de 3766 présumés auteurs qui furent déferés par devant les instances judiciaires compétentes, dont 1278 pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, 728 pour port d'armes prohibées, et 1760 pour divers délits, a précisé la même source.

Concernant les affaires traitées, le communiqué fait état de 330 affaires d'atteintes aux biens, 721 affaires d'atteintes aux personnes, dont 4 affaires homicide volontaire.

Quant aux délits et crimes contre la famille et aux bonnes mœurs, les services de la police judiciaire ont traité 24 affaires et 844 affaires relatives aux biens publics, ainsi que 114 affaires à caractère économique et financier.

Pour le port d'armes prohibées, les mêmes services ont traité 706 affaires im-



pliant 728 personnes présentées par devant les instances judiciaires compétentes, où 93 personnes d'entre eux ont été placées sous mandat de dépôt.

En matière de lutte contre les stupéfiants 912 affaires impliquant 1278 personnes ont été traitées, avec la saisie de 3.468 kg de résine de cannabis, 6725 comprimés psychotropes, 7.46 gr de cocaïne, ainsi que 11gr d'héroïne, a indiqué le communiqué. En ce qui concerne les activités

de la police Générales et Réglementation, les forces de police ont mené durant la même période 146 opérations de contrôle des activités commerciales réglementées, où il a été procédé à l'exécution de 06 décisions de fermetures ordonnées par les autorités compétentes, ajoute le communiqué. Le communiqué fait état de 50041 appels sur le numéro vert 15-48 et le numéro police secours 17 ainsi que 783 appels sur le numéro vert.

**PROTECTION CIVILE
21168 appels en une semaine**

Durant la période du 08 au 14 Octobre 2017, les unités d'interventions de la protection civile ont enregistré 21168 appels de secours relatifs aux types d'interventions pour répondre aux appels de détresses émis par les citoyens, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et assistance diverses etc.

Concernant les secours à personnes 12534 interventions ont été effectuées qui ont permis la prise en charge de 1574 blessés traités par nos secours médicalisés sur les lieux d'accidents et l'évacuation de 10617 malades vers les structures sanitaires.

Par ailleurs, 2114 Interventions ont été effectuées suite à 1186 accidents de la circulation ayant causé le décès à 39 personnes et les blessures à 1278 blessés, traités et évacués vers les structures hospitalières.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'El Oued avec 06 personnes décédées et 24 autres blessées pris en charge par nos secours puis évacués vers les structures hospitalières suite à 20 accidents de la route.

En outre, nos secours ont effectué 2308 interventions pour procéder à l'extinction de 1813 incendies urbains, industriels et autres.

Aussi, 4212 interventions ont été effectuées durant la même période pour l'exécution de 3703 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses.

**ACCIDENTS DE LA
CIRCULATION:
39 morts et
1278 blessés en
une semaine**

Trente-neuf (39) personnes ont trouvé la mort et 1278 autres ont été blessées dans 186 accidents de la circulation enregistrés durant la semaine du 8 au 14 octobre 2017 au niveau national, selon un bilan établi hier par la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'El Oued où six (06) personnes sont décédées et 24 autres ont été blessées dans 20 accidents de la circulation, note la même source.

Durant la même période, 12 534 interventions ont été effectuées pour la prise en charge de 1 574 blessés traités par les équipes de secours médicalisés de la Protection civile sur les lieux des accidents et l'évacuation de 10 617 malades vers les structures sanitaires.

En outre, 2 308 interventions ont été effectuées pour l'extinction de 1 813 incendies urbains, industriels et autres.

**3 morts et 119
blessés le week-
end dernier**

Trois (03) personnes ont trouvé la mort et 119 autres ont été blessées dans 90 accidents de la route survenus les 13 et 14 octobre, a indiqué lundi un bilan des services de communication de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Le facteur humain demeure la cause principale de ces accidents, outre l'état des véhicules et des routes, indiquent les mêmes services.

Ainsi la DGSN appelle les usagers de la route au respect du code de la route et à faire preuve de vigilance, à réduire la vitesse dans les villes, notamment devant les établissements éducatifs, rappelant qu'un numéro vert (15-48), était mis à la disposition des citoyens H/24.

APS

**NAAMA :
Saisie de 74
kg de kif traité
et arrestation
de deux
individus**

Les éléments de la Sûreté de wilaya de Naâma ont saisi dernièrement 74 kg de kif traité ainsi qu'une arme à feu au niveau de la bande frontalière de cette wilaya, a-t-on appris hier de la cellule de communication de ce corps de sécurité.

Les services de police de Naâma ont réussi, la semaine dernière, à démanteler un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de drogue au niveau de la zone frontalière et à saisir une quantité de 74 kg de kif outre une arme à feu, deux véhicules et une somme d'argent. Deux individus impliqués dans ce trafic ont été également arrêtés, indique-t-on de même source.

Les individus arrêtés, le propriétaire de la drogue et son fournisseur, ont été présentés devant le magistrat-instructeur pour les besoins des procédures judiciaires.

**ANNABA
Tentative d'émigration
clandestine déjouée et arrestation
de 12 personnes**

Une tentative d'émigration clandestine a été déjouée par les éléments du groupement de gendarmerie de la wilaya d'Annaba et 12 personnes qui s'approprièrent à monter sur une embarcation de fabrication artisanale ont été arrêtées, a-t-il été indiqué, lundi,

dans un communiqué de ce corps de sécurité.

Agissant sur informations, les gendarmes ont surpris les membres de ce groupe sur la plage d'Oued Semhout dans la commune de Seraïdi, selon le même communiqué.

Outre l'interpellation des

mis en cause, âgés entre 20 et 34 ans, et originaires des wilayas d'Annaba, Mila, Aïn Defla et Alger, deux (2) embarcations de fabrication artisanale, trois (3) moteurs, un appareil de navigation maritime et 500 litres d'essences ont été saisis lors de l'opération, est-il indiqué.

**Organe national de la protection
et de la promotion de l'enfance
"un modèle inédit" à suivre dans
la région arabe**

La directrice de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) de l'Organisation internationale pour la réforme pénale (PRI), Taghreed Jaber Alqadi a affirmé lundi à Alger que l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance en Algérie constituait "un modèle inédit" à suivre dans la région arabe. L'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance en Algérie "est un modèle pionnier et inédit", à suivre dans la région arabe en matière de promotion des droits de l'enfant, a indiqué Mme Jabr Alqadi dans une allocution, après avoir procédé, avec la présidente de l'Organe, Meriem Cherfi, à la signature d'une convention de coopération. La PRI entretient, depuis plus de 16 ans, des relations de coopération avec plusieurs secteurs en Algérie, a précisé Mme Jabr Alqadi, ajoutant que les réalisations de l'Algérie en matière de droits de

l'enfant (lois et programmes) dénotait de "la volonté politique" existant au plus haut niveau, afin de "promouvoir les droits de l'homme en Algérie et accorder davantage d'importance aux catégories vulnérables" y compris les enfants. Pour sa part, Mme Cherfi a affirmé que la convention signée entre son institution et le Bureau régional MENA de la PRI, dont le siège est à Amman, visait l'échange d'expériences et la coopération bilatérale et prévoyait un accompagnement technique à travers des sessions de formation au profit des cadres de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance en vue de développer ses programmes d'action.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une série de conventions en cours de signature avec plusieurs instances, secteurs nationaux et organisations internationales, a-t-elle précisé.

ESPAGNE: Un avion de chasse F-18 s'écrase au décollage près de Madrid



Un avion de chasse F-18 s'est écrasé, tuant son pilote, hier au décollage près de Madrid en Espagne, ont rapporté des médias locaux.

L'avion s'est écrasé près de la base militaire de Torrejon de Ardoz, à une vingtaine de kilomètres de Madrid.

"A cause du sinistre, qui s'est produit pendant la manœuvre de décollage, le pilote de l'avion est décédé", a annoncé le ministère de la Défense sur son compte Twitter.

"Les équipes de secours se déplacent vers le lieu de l'accident", a déclaré en fin de matinée un

porte-parole du ministère, précisant que les causes de l'accident n'étaient pas connues.

Il s'agit du deuxième accident d'un avion militaire en moins d'une semaine en Espagne après le crash jeudi d'un Eurofighter à l'atterrissage sur une base aérienne à 300 km de Madrid, après avoir participé au défilé de la fête nationale.

Deux avions de type Eurofighter s'étaient déjà écrasés en Espagne en 2010 et 2014. A chaque fois, un des occupants de l'appareil avait trouvé la mort dans l'accident.

TURQUIE Explosion de bombe au passage d'un car de la police dans le sud



Au moins 12 personnes ont été blessées hier lorsqu'une bombe a explosé au passage d'un car de la police à Mersin, importante ville portuaire du sud de la Turquie, ont rapporté les médias turcs. L'explosion est survenue dans le centre de Mersin et des équipes de secouristes ont été dépêchées sur les lieux, a annoncé l'agence de presse Dogan, qui a diffusé des images d'un car dont l'arrière est fortement endommagé et dont les vitres ont explosé.

Le procureur général de Mersin, cité par l'agence de presse Anadolu, a fait état d'un premier bilan de 12 personnes blessées dans l'explosion qui s'est produite à proximité du siège du gouvernement local.

La Turquie a été frappée ces deux dernières années par plusieurs attentats commis par les terroristes du groupe autoproclamé "Etat islamique" (EI/Daech) ou le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, interdit en Turquie) qui ont fait des centaines de tués. Mais aucune attaque majeure ne s'est produite dans le pays depuis un attentat contre une discothèque d'Istanbul dans la nuit du Nouvel An qui a fait 39 morts, en majorité des touristes.

Le PKK a revendiqué plusieurs attaques contre des véhicules de la police ou des commissariats à travers la Turquie.

Les autorités turques ont multiplié ces derniers mois les coups de filet dans les milieux terroristes. L'armée turque combat aussi le PKK dans le sud-est à majorité kurde de la Turquie depuis la rupture à l'été 2015 d'un fragile cessez-le-feu visant à mettre fin à un conflit qui a fait plus de 40.000 morts depuis 1984.

APS

VIETNAM : Le bilan des inondations et des glissements de terrain grimpe à 75 morts



Le bilan des victimes des inondations et des glissements de terrain dus aux intempéries qui affectent le nord et le centre du Vietnam, s'est alourdi à 75 morts, ont indiqué mardi les autorités locales.

Les glissements de terrain et les inondations ont également fait 28 disparus et 38 blessés dans les régions sinistrées, a précisé le Comité de prévention et contrôle des catastrophes naturelles du Vietnam.

Parmi les 75 victimes, 24 se trouvaient dans la province de Hoa Binh (nord), 17 dans la province de Yen Bai (nord), 16 dans la province de Thanh Hoa (centre), neuf dans la province de Nghe An (centre), six dans la province de Son La (nord), deux à Hanoi et une dans

la province de Quang Tri (nord).

Le Vietnam est frappé par plus d'une dizaine de tempêtes ou de typhons chaque année: d'après les chiffres officiels, près de 170 personnes sont mortes ou ont disparu dans ces intempéries depuis le début de l'année. Mi-septembre, le passage dévastateur d'un des plus puissants typhons de ces dernières années, Doksur, avait ravagé le centre du pays, faisant 11 morts.

Les tempêtes frappent principalement entre mai et octobre, durant la mousson, et la côte centrale de ce pays d'Asie du Sud-Est est la plus régulièrement touchée.

L'an passé, 248 personnes ont été tuées dans des catastrophes naturelles, selon les derniers chiffres des autorités.

NETFLIX: La croissance en hausse grâce à l'international et aux contenus originaux



Le groupe américain du service de streaming vidéo a enregistré une croissance en hausse au troisième trimestre en attirant de nouveaux abonnés, notamment à l'international, et ce grâce notamment à la diffusion de contenus originaux.

En Bourse, le titre du service de streaming prenait 1,29% à 205,30 dollars dans les échanges électroniques qui suivent la clôture de Wall Street vers 23h15 GMT.

Cette nouvelle tendance semble montrer que la stratégie d'expansion hors Etats-Unis porte ses fruits pour le groupe qui a désormais environ 110 millions d'abonnés.

Le groupe américain, qui avait cet été dépassé la barre symbolique des 100 millions d'abonnés, a engrangé 5,3 millions de souscripteurs supplémentaires sur la période, dont 4,45 millions à l'international et 850.000 aux Etats-Unis, a-t-il annoncé lundi.

C'est au-dessus des propres prévisions du groupe, qui tablait sur 4,4 millions d'abonnés supplémentaires dont 3,7 à l'international.

La stratégie de développement

international semble donc payer, et permet à Netflix de renouer avec les bénéfices à l'international, avec 62 millions de dollars engrangés contre une perte de 69 millions à la même période de l'an dernier. Le chiffre d'affaires sur la zone hors Etat-Unis est quant à lui ressorti à 1,33 milliard de dollars.

Pour le dernier trimestre, il anticipe 115 millions de dollars de bénéfices sur cette zone, pour un chiffre d'affaires de 1,56 milliard de dollars. Au total, sur le marché mondial, le groupe espère frôler les 116 millions d'abonnés cette année, soit une hausse de 6,3 millions, a-t-il indiqué.

"Notre croissance est bonne à travers le monde et nous sommes bien placés pour dépasser les 11 milliards de dollars de chiffre d'affaires sur 2017", a aussi estimé Netflix.

Au troisième trimestre, le chiffre d'affaires mondial du groupe s'est inscrit en hausse de 30%, à 3 milliards de dollars, conformément à ses propres prévisions et très légèrement au-dessus de celles des analystes. Le bénéfice net, quant à lui, est de 130 millions de dollars.

CAMBODGE : 4 morts dans un incendie à Phnom Penh

Quatre hommes ont été tués et un autre a été blessé dans un incendie survenu dans la nuit de lundi à mardi à Phnom Penh, capitale du Cambodge, a annoncé le chef des sapeurs-pompiers.

"Le feu s'est déclenché dans un magasin d'ordinateurs dans le district de Russey Keo, et aurait été causé par une panne d'électricité", a indiqué le chef des sapeurs-pompiers de Phnom Penh, Prom Yot.

"Quatre hommes sont confirmés morts", a-t-il déclaré, ajoutant qu'un autre homme a été grièvement blessé. Une enquête est en cours pour déterminer la cause de l'incendie, a-t-il ajouté.

Un million de cas de paludisme recensés au Tchad en 2016

Plus d'un million de cas de paludisme ont été recensés au Tchad en 2016, une maladie qui demeure un problème majeur de santé publique dans ce pays, ont indiqué les autorités sanitaires tchadiennes. Sur une population totale estimée à 12 millions d'habitants plus d'un million de cas ont été enregistrés, dont plus de 700.000 confirmés dans les centres de santé, a déclaré Dr Yangar Miandjingar, directeur général adjoint de la Maladie environnementale au ministère tchadien de la Santé publique.

Le ministère tchadien de la Santé publique, à travers le Programme national de lutte contre le paludisme, a lancé lundi dans la capitale N'Djamena une opération de collecte des données sur les indicateurs du paludisme au Tchad. Cette opération est la deuxième du genre après celle de 2010 et vise à mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le paludisme au cours des cinq dernières années et à avoir les données de base pour l'évaluation à mi-parcours de la stratégie 2014-2018.



Le paludisme représente en effet 35,2% des décès, 30,5% des hospitalisations et 30,5% des consultations médicales, selon les dernières données du ministère de la Santé. Plus de 43% des cas concernent les enfants de moins de cinq ans. En 2015, près de 800.000 cas ont été confirmés et plus de 1.500 décès déclarés liés au paludisme.

Le pic a été atteint en 2013, avec un million de cas et 3.000 décès, surtout chez les enfants de moins de cinq ans (175 cas pour 1.000).

Le Conseil national de ordre des médecins émet des réserves sur l'avant-projet de la loi sanitaire en Algérie

Le président du Conseil national de l'ordre des médecins, Mohamed Bekkat Berkani a émis lundi à Alger des réserves sur l'avant-projet de la loi sanitaire se "félicitant que ce texte soit gelé".

"Il faut réfléchir ensemble à trouver des solutions consensuelles de manière à ne pas refaire l'erreur de l'avant-projet de la loi sanitaire. C'est un mauvais texte qui a été heureusement gelé par les autorités", a relevé M. Bekkat-Berkani qui intervenait sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale.

Il a estimé que ce texte "doit être amélioré en procédant à une deuxième lecture", appelant à "ne pas faire l'erreur de reprendre ce texte, rédigé par deux ou trois personnes n'ayant aucun contact ni avec la réalité du terrain ni avec les possibilités de l'évolution de la médecine", a encore commenté M. Bekkat-Berkani.

Pour lui, l'Algérie est arrivée à une situation "presque de blocage", relevant que "le système de santé publique n'est plus en mesure de fournir des prestations à la hauteur des exigences des populations". Mettant l'accent sur la "nécessité de trouver des solutions rapides de façon consensuelle aux problèmes de la santé", il a affirmé que le Conseil qu'il préside est "un partenaire et un conseiller des Pouvoirs publics". "Nous avons déjà rencontré le nouveau ministre de la Santé et nous lui avons fait part de nos doléances, d'autant plus qu'il est un hospitalo-universitaire", a fait savoir M. Bekkat-Berkani, suggérant d'agir "rapidement car la situation de la santé est plus que critique du fait notamment de la déconsidération et du manque de sécurité du personnel médical et paramédical dans les espaces publics".

Évoquant le volet formation dans le secteur, il a noté que "la formation des



médecins n'est pas satisfaisante et n'est pas assurée de façon moderne", regrettant en outre que "le médecin souffre du manque de moyens d'investigation, ce qui est indépendant de sa volonté".

Au sujet des médecins algériens formés en Algérie et qui exercent à l'étranger, M. Bekkat-Berkani a relevé qu'il s'agit d'une "grande hémorragie" pour le pays, expliquant le départ des médecins par "le manque de conditions sociales à même de les motiver à rester en Algérie".

Selon les chiffres qu'il a avancés, il y a près de 5 000 médecins algériens inscrits au Conseil de l'Ordre des médecins français, sans compter, a-t-il dit, les 10 à 20 000 autres médecins qui font des petits boulots dans des services d'urgence en

France, ce qui est "dommageable à notre système de santé et à l'avenir du médecin algérien sans parler du désastre pour l'économie de l'Algérie qui forme des médecins pour d'autres pays". Afin de remédier à tous ces "maux", M. Bekkat-Berkani a réitéré "la disponibilité" du Conseil qu'il préside à "contribuer au redressement de la médecine", invitant à cet effet, "les autorités du pays à prendre toutes les dispositions utiles afin de garantir la sécurité hospitalière, en particulier celles des médecins".

Il demande aussi aux autorités judiciaires de prendre en compte les conditions de l'exercice médical et de situer sereinement les responsabilités en cas de dysfonctionnement des actions de santé".

E-SANTÉ ET MODERNISATION DES STRUCTURES HOSPITALIÈRES: Le 1^{er} Salon international à Alger du 26 au 28 octobre

Le premier Salon international dédié à l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) au secteur de la santé, "HôpitalAlgerExpo", se tiendra du 26 au 28 octobre au Centre International des Conférences (CIC) à Alger, ont annoncé hier les organisateurs.

Le HôpitalAlgerExpo: hôpital du futur pour sa première édition, "permettra aux spécialistes du domaine de la santé

et des nouvelles technologies de se rencontrer afin de déterminer et d'analyser les opportunités, les enjeux et les perspectives de développement du secteur de la santé en Algérie par l'intégration des technologies numériques dans le quotidien des praticiens de la santé".

Il s'agit d'un espace pour les participants pour "aborder et expliquer le concept de la e-santé aux praticiens de la

santé attendus à cette manifestation, à travers le partage des meilleures techniques utilisées dans le domaine et de déterminer les facteurs clés de leur succès".

La première journée du salon sera consacrée aux conférences animées par des experts locaux et étrangers, issus du secteur de la santé et du numérique dans le but de débattre des questions liées à l'utilisation de la e-santé en Algérie

au niveau des différents établissements hospitaliers.

La manifestation permettra, en outre, d'analyser l'impact de l'apport des nouvelles technologies de l'information dans l'amélioration de l'accès aux soins, où des spécialistes mettront en avant leurs expertises et expériences en la matière.

Par la même occasion, des ateliers et tables rondes seront à l'ordre du jour de ce salon.

RELIZANE: Réception de l'hôpital d'Ammi Moussa au dernier trimestre 2017



Le secteur de la santé de la wilaya de Relizane sera renforcé par la réception de l'hôpital d'Ammi Moussa

au courant du dernier trimestre 2017, a-t-on appris lundi de la direction de la santé et la population.

Cette infrastructure sanitaire de 120 lits, dont les travaux de réalisation ont été achevés en 2015, attend son équipement pour sa mise en service, a-t-on indiqué.

Dans ce cadre, le ministère de tutelle a consacré une enveloppe financière de 900 millions DA pour l'acquisition d'équipements médicaux et administratifs.

Pour rappel, ce projet dont les travaux ont été lancés en 2006 a accusé un grand retard et a nécessité une enveloppe de 2,2 milliards DA. L'hôpital d'Ammi Moussa offrira, une fois mis en service, 300 emplois entre perma-

nents et provisoires et disposera de services d'urgences médicales et chirurgicales (UMC), de médecine interne, de chirurgie générale, de pédiatrie, de gynécologie obstétrique et autres.

Il sera doté également d'un service de réanimation, d'imagerie médicale, d'un bloc opératoire et d'un laboratoire d'analyses médicales.

Cette infrastructure sanitaire assure d'un espoir pour les habitants de l'Ouarsenis ouest qui souffrent de déplacements vers les hôpitaux de Oued Rhiau et Relizane en prenant en charge la couverture sanitaire de trois dairas que sont Ramka, Ain Tarik et Ammi Moussa, soit 60.000 habitants.

GHARDAÏA Une équipe médicale spécialisée du CHU de Tizi-Ouzou à pied d'œuvre dans la wilaya

Une équipe médicale composée de douze spécialistes du centre hospitalo-universitaire de Tizi-Ouzou a entamé mardi des consultations spécialisées au profit de la population de la wilaya de Gharadaia, dans le cadre du jumelage inter-hôpitaux, a-t-on appris du directeur de la santé et de la population (DSP).

Composée de spécialistes en néphrologie, cardiologie, rhumatologie et en médecine physique et réadaptation fonctionnelle, cette équipe, répartie sur cinq zones de la wilaya (Métlili, Guerrara, Gharadaia, Berriane et El-Menea), effectuera des consultations spécialisées et prodiguera des soins, gratuitement, aux patients, a indiqué à l'APS le DSP, Ameur Benaïssa.

L'occasion est ainsi propice pour accompagner et appuyer le personnel médical local, notamment les spécialistes recrutés récemment, et épargner aux patients nécessitant une prise en charge spécialisée les longs voyages vers les CHU du nord pour des soins, a-t-il souligné.

Ce jumelage inter-établissements de santé vise d'un côté à promouvoir la formation médicale continue des praticiens par les échanges de connaissances, et de l'autre à améliorer l'accès aux services de santé spécialisés pour les populations éloignées, a ajouté M. Benaïssa.

Cette action, qui s'étale sur quatre jours, est appuyée par des journées de formation dans les différents établissements de santé.

Les soins à l'étranger du jeune comédien Bilal Benzouika pris en charge par l'Etat

Les soins à l'étranger du jeune comédien Bilal Benzouika, gravement malade et nécessitant un traitement en urgence sont pris en charge par l'Etat, a assuré lundi soir le wali d'Oran, Mouloud Chérifi.

"A l'élan de solidarité agissante, initiée par des citoyens et autres bienfaiteurs, qui ont répondu à l'appel de détresse du jeune Bilal, à travers les dons, se sont joints les services de l'Etat pour la prise en charge des soins à l'étranger", a annoncé le wali lors d'une visite au domicile familial du malade à Gdyl, à l'Est d'Oran.

"Nous remercions les services du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et les membres du gouvernement qui ont répondu à cet appel de solidarité avec le malade", a déclaré M. Chérifi.

Bilal Benzouika (21 ans), comédien au théâtre régional d'Oran "Abdelkader Iloula" souffre d'une tumeur à la mâchoire, selon ses proches.

APS

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES : EFFICACES OU PAS ?

Les médicaments génériques ont moins la cote auprès des patients. Et le récent rapport de l'Académie de médecine, qui relance la question de leur efficacité, ne va pas rehausser leur image de marque. Le point sur ce problème délicat avec le Pr Charles-Joël Menkès, membre de l'Académie nationale de médecine, ancien chef du service de rhumatologie à l'hôpital Cochin (Paris).

Si les médicaments génériques contiennent les mêmes produits actifs, ce ne sont pas forcément des copies conformes des médicaments d'origine (ou principes). Ils peuvent renfermer d'autres ingrédients (ou excipients), et présenter une différence de forme, de taille, de couleur, etc.

Ces variations n'augmentent-elles pas le risque d'erreur ?

Avec la multiplication des médicaments génériques, le risque de confondre deux médicaments dont les boîtes se ressemblent, de se tromper de comprimés parce que leur aspect ou leur couleur a changé, voire de continuer à prendre le médicament habituel en même temps que le générique, est forcément majoré. Pour augmenter la sécurité, l'Académie nationale de médecine, dans un rapport adopté le 14 février dernier, préconise de rapprocher le plus possible la présentation des génériques de celle des principes. Elle recommande également qu'en cas de traitement chronique ou d'associations thérapeutiques, les patients puissent se procurer toujours la même marque de générique !

Le changement d'excipient peut-il modifier l'efficacité ?

C'est un ingrédient sans effet thérapeutique qui, comme le lactose, peut entraîner des phéno-

mènes allergiques ou des réactions d'intolérance chez certains patients. Ces excipients à effet notoire ne sont pas spécifiques des génériques. Ils peuvent être présents dans les médicaments de marque. Pour réduire les risques, les pharmaciens en tiennent compte au moment de la substitution. En proposant un générique qui n'en contient pas ou qui renferme le (ou les) même(s) excipient(s) à effet notoire que le principe (le médicament d'origine). Ou en s'assurant que l'utilisateur n'est pas à risque face à l'excipient contenu dans le générique délivré.

En principe, ce changement d'excipient ne modifie pas l'efficacité puisqu'un médicament générique a, par définition, la même composition qualitative et quantitative en principe actif. Il doit aussi avoir le même comportement dans l'organisme. Cette équivalence, obligatoire, est testée sur un petit groupe de volontaires sains : la concentration en principe actif dans le sang ne doit pas être différente de plus de 5 à 7 % de celle du principe. Ce qui ne pose, la plupart du temps, aucun problème. Mais avec les changements d'excipients, il peut arriver que l'efficacité soit moins nette ou retardée par rapport aux médicaments de marque. Ce qui semble être le cas avec certains génériques de vancomycine par voie intraveineuse (un antibiotique utilisé dans certaines infections sévères), qui sont actuellement en cours de réévaluation.



Y a-t-il des médicaments plus à risque que d'autres ?

Les différences de concentration en produit actif sont la plupart du temps sans conséquence, car minimes. Mais elles peuvent entraîner des risques d'inefficacité, voire de toxicité, pour certains médicaments : ceux dont la dose doit être très précise. C'est le cas notamment des hormones thyroïdiennes (Levothyrox®) et des génériques : lévothyroxine...), et ses génériques : lévothyroxine® et valproate...), des anticoagulants

(Plavix® et clopidogrel...), etc. En cas de changement, les patients doivent redoubler de vigilance et respecter les horaires et la fréquence des prises.

Puis-je exiger un générique identique au médicament d'origine ?

Oui, à condition qu'il existe (ce n'est pas le cas pour 10 à 20 % des génériques) et que le pharmacien l'ait en réserve... Car ces autogénériques, autorisés depuis peu, ne sont fabriqués que par les firmes à

l'origine des principes, les seules à détenir la « recette » originale des produits.

Que faire en cas de problème avec un générique ?

Tous les médicaments, qu'ils soient ou non génériques, peuvent entraîner des effets secondaires indésirables. En cas de réaction anormale ou de difficulté à suivre son traitement, il faut en parler rapidement avec son médecin traitant ou avec son pharmacien. L'un ou l'autre indiquera la conduite à tenir.

SEULS 151 MÉDICAMENTS SERAIENT RÉELLEMENT UTILES

Le magazine Science et vie dévoile la liste des médicaments réellement essentiels établie par des médecins internistes et généralistes. Au final, seuls 151 médicaments sur les 5 000 disponibles sur le marché suffisent à soigner 95 % des maladies observables. 51, c'est le chiffre exact de « médicaments essentiels » nécessaires et suffisants pour traiter 95 % des pathologies dont souffrent les Français. Dévoilée dans le nouveau magazine Science et vie, cette liste émane d'un groupe de 10 médecins internistes et de 14 généralistes, qui ont tiré les conclusions de la littérature scientifique et de leur propre expérience. Qualifiée de « percutive » par le magazine scientifique, cette proposition de liste pourrait

faire mouche, dans un pays où plus de 5 000 médicaments sont disponibles en pharmacie et où la consommation de médicaments est supérieure de 40 % à celle observée chez nos voisins européens. Pour élaborer ce rapport, chaque médecin a établi une liste contrainant de 100 médicaments leur « paraissant essentiels pour traiter (en ville et/ou à l'hôpital) les pathologies observées chez l'adulte en France, en excluant les vaccins et les traitements spécifiques éventuels des maladies rares », peut-on ainsi lire dans l'article. Recoupés par la suite et éclairés à la lumière des études scientifiques sur le sujet, les médecins en ont conclu que seuls 151 médicaments disponibles sur le marché

français seraient réellement utiles. « Rationalité et bonne pratique sont donc les deux piliers de la liste », a déclaré le Pr Michel Thomas, médecin interniste à l'Hôpital de Bobigny à l'origine de l'initiative. Et la liste énoncée révèle des surprises. Les médecins déclarent ainsi que les statines les plus efficaces contre le cholestérol ne sont pas celles les plus prescrites. De même, les médicaments les plus utilisés par les Français contre l'arthrose sont absents de la liste de « médicaments essentiels ». Face à ce constat des plus inattendus, les médecins auteurs de la liste alimenteraient voir leurs recommanda-

tions entendues. « Une première liste officielle pourrait voir le jour dès 2016 », estime Loïc Guillevin, président de la Commission de la transparence, instance de l'Agence du médicament, dans l'enquête de Science et vie. Le magazine souligne que ce rêve pourrait bientôt devenir réalité dans les prochains mois. En effet, la loi de Santé actuellement discutée au Parlement devrait inclure un article demandant à la Haute autorité de santé (HAS) d'« élaborer et [de] valider une liste de médicaments à utiliser préférentiellement par les professionnels de santé ». La liste officielle de « médicaments essentiels » pourrait donc inspirer la HAS pour créer une liste officielle.

LES MÉDICAMENTS QUI COÛTENT LE PLUS CHER

Les dépenses de médicaments sont réparties à la hausse. Principal coupable : le Sovaldil®, un médicament destiné aux patients atteints d'hépatite C, dont la boîte coûte plus de 13 000 euros.

Selon les chiffres publiés par la Caisse nationale d'assurance maladie, les dépenses de médicaments sont réparties à la hausse en 2014. Elles se sont élevées à 23 milliards d'euros, soit 845 millions de plus qu'en 2013. Cette flambée soudaine est essentiellement due à l'arrivée sur le marché du Sovaldil®, un médicament destiné aux patients atteints d'une forme chronique d'hépatite C. Ce médicament est jugé révolutionnaire car trois mois de traitement suffisent pour guérir 90% des malades. Mais les 3 mois coûtent 41 000 euros à la sécu, puisque le médicament est remboursé à 100%.

Le poids des médicaments de spécialité

Au total, les dépenses liées à l'hépatite, marquées par l'arrivée de nouveaux traitements (Sovaldil® mais aussi Daklizin® et Olysio®) ont atteint 514 millions d'euros en 2014. Les traitements du cancer, sont passés en 3e position en 2014 mais ces traitements connaissent toujours une croissance importante en comparaison du reste du marché (-8,7%, soit 162,3 Me). Une augmentation due à l'arrivée sur le marché de nouveaux produits : Xtandi® (nouveau traitement du cancer métastatique de la prostate), Xgeva® (pour les troubles du calcium tumor dépendants), Zytiga® (cancer métastatique de la prostate), Imnovid (nouveau traitement du myélome multiple), Inlyta® (nouveau traitement du cancer du rein).

Les dépenses pour les traitements anti-rhumatismaux (80,3 Me), pour la dégénérescence maculaire liée à l'âge (34,1 Me) et pour la sclérose en plaques (29,1 Me) connaissent, elles aussi, une forte croissance. Là encore, c'est l'arrivée de nouveaux médicaments qui a pesé lourd dans la balance. Quant à la croissance des dépenses liées aux médicaments antidiabétiques, elle est ralentie par rapport à l'année précédente mais reste néanmoins importante (44,3 Me).

Les 10 médicaments les plus prescrits

HUMIRA (Antirhumatismal spécifique)
CRESTOR (Hypolipémiant)
DOLIPRANE (Antalgique)
LUCENTIS (Traitement de la DMLA)
ENBRELO (antirhumatismal spécifique)
SERETIDE (Antiasthmatique)
LANTUS (Anti-diabétique)
GLIVEC (Traitement du cancer)
ZYTIGA (Traitement du cancer)
INVEGA (Hypolipémiant)

de l'Agence nationale de la sécurité des médicaments

ANTIBIOTIQUES : GARE À LA RÉSISTANCE DES BACTÉRIES !

En réponse à l'utilisation toujours plus massive des antibiotiques en France, l'Institut de Veille sanitaire tire la sonnette d'alarme, et publie un rapport inquiétant sur les résistances bactériennes. Explications.

À l'occasion de la journée européenne d'information sur les antibiotiques de ce 18 novembre 2014, l'Institut de Veille Sanitaire (Invs) et l'Agence nationale de sécurité des médicaments (Ansm) publient un rapport alarmant sur la consommation d'antibiotiques et la résistance bactérienne qui en résulte.

Les données issues du secteur hospitalier et de ville (médecins en cabinets) rassemblées ici font état de la consommation d'antibiotiques sur une période de 10 ans, de 2003 à 2013.

Une consommation en hausse depuis 2010, surtout en ville

Le rapport confirme la tendance à la hausse de la consommation d'antibiotiques en France, particulièrement en ville. Les pénicillines constituent la classe d'antibiotiques la plus utilisée, alors que l'association de l'amoxicilline à l'acide clavulanique est la plus prescrite en établissement de santé. À l'hôpital, la consommation de céphalosporines progresse, ainsi que celles des carbapénèmes, antibiotiques utilisés lorsque tous les autres ont échoué à stopper l'infection.

Une résistance qui menace l'efficacité des traitements

Selon l'Invs et l'Ansm, « l'utilisation massive d'antibiotiques génère au fil du temps l'apparition et la diffusion de résistances bacté-



riennes qui menacent l'efficacité des traitements ». En d'autres termes, les bactéries finissent par réussir à déjouer les antibiotiques, en développant des systèmes de défense très efficaces.

D'après l'Inserm, ces résistances d'abord ponctuelles sont devenues « massives et préoccupantes ».

Certaines souches bactériennes sont alors devenues multi-résistantes voire toto-résistantes : elles résistent à plusieurs voire à tous les antibiotiques disponibles. Dans ce cas, les médecins sont dans une impasse thérapeutique, et ne disposent d'aucune solution pour lutter efficacement contre l'infection.

Nécessité d'une vigilance et d'une mobilisation durables

Le rapport souligne que les données sont encourageantes concernant le pneumocoque (responsable de pneumonies, sinusites, otites, méningites ou encore de conjonctivites), mais aussi pour le staphylocoque (infections cutanées ou septiciémies dans les cas les plus graves).

Cependant, « une vigilance renforcée est nécessaire pour les entérobactéries », des bactéries résidant principalement dans le tube digestif. *Escherichia Coli* en est une, et est responsable de la plus fréquente des infections à

l'hôpital comme en ville : l'infection urinaire. Enfin, « l'émergence de résistances bactériennes dirigées contre les carbapénèmes, des antibiotiques dits « de dernier recours » est particulièrement préoccupante » indique le rapport.

L'Invs et l'Ansm appellent les professionnels de santé et le grand public à un meilleur usage des antibiotiques, en quantité comme en termes de durée de traitement.

Pour préserver l'efficacité des antibiotiques, « une mobilisation durable et déterminée de tous les acteurs, prescripteurs, patients et pouvoirs publics est indispensable » conclut le rapport.

PRENDRE DU PARACÉTAMOL NOUS RENDRAIT MOINS ÉMOTIFS

Après avoir pris un cachet de paracétamol, nous ressentirions moins d'émotions, qu'elles soient positives ou négatives selon une étude américaine. Le paracétamol inhiberait nos émotions selon une étude menée par des chercheurs de l'Université de l'Ohio et publiée dans la revue spécialisée *Psychology Science*. Cette étude vient confirmer les résultats d'une enquête précédente menée par des psychologues canadiens en 2013.

D'après ces deux études, les personnes qui ont pris du paracétamol reconnaissent une moindre amplitude dans le ressenti des émotions, c'est-à-dire moins de joie ou de peine intense. Un peu comme si leurs sentiments étaient anesthésiés.

Pour parvenir à cette conclusion, les chercheurs ont exposés deux groupes de cobayes à des images émouvantes (enfants dénudés...), des images neutres (une vache dans un pré...) et des images joyeuses (enfants jouant avec des

chats...). Un groupe de cobayes avaient pris un comprimé de paracétamol dosé à 1g tandis que l'autre groupe avait pris un placebo.

Les «cobayes» devaient noter leurs impressions devant chaque image, de -5 (extrêmement négative) à 5 (extrêmement positive), et indiquer, sur une échelle de 0 à 10, la réaction émotionnelle « provoquée par l'image. Les résultats ont montré que les participants qui avaient pris du paracétamol ont noté les photos plus modérément. En d'autres termes, les photos joyeuses étaient vues moins positivement et les photos tristes, moins négativement. Les résultats étaient identiques sur la réaction émotionnelle ».

Les chercheurs à l'origine de cette étude n'ont pas encore trouvé le lien entre la sensibilité émotionnelle et la prise de l'antalgique le plus vendu en France. Ils soupçonnent cependant l'action de la sérotonine, le neurotransmetteur impliqué dans la transmission et le



contrôle de la douleur et dont on sait qu'il joue aussi sur l'humeur. Des recherches doivent être poursuivies avec d'autres antalgiques comme l'ibuprofène et l'aspirine.

NIGERIA: 29 morts dans des affrontements communautaires



Au moins 29 personnes ont été tuées dans l'Etat du Plateau, dans le centre du Nigeria lors d'affrontements communautaires, a indiqué un responsable local hier.

Des attaques se sont produites lundi où des bergers nomades peuls-fulanis s'en sont pris à des cultivateurs sédentaires après une escalade des tensions pendant le weekend malgré un couvre-feu décrété par le gouverneur de cet Etat où cohabitent difficilement les deux communautés, rapportent des médias locaux.

"Des groupes d'hommes armés ont envahi les locaux et tué une trentaine de personnes, a déclaré lundi Sunday Audu, responsable de l'Association de la communauté de développement Irigwe.

"Il y a eu 29 morts et trois blessés dans l'école qui était utilisée comme un camp protégé par le personnel de sécurité", a expliqué M. Audu, accusant les éleveurs peuls d'avoir perpétré le raid et les forces de sécurité de l'Etat de ne pas les avoir protégés.

Un responsable peul a de son côté démenti ces accusations. "Nous n'avons rien à nous reprocher dans l'attaque contre les Irigwe, malgré le fait que six de nos hommes aient été tués dimanche et décapités (...) alors qu'ils faisaient paître leurs troupeaux", a expliqué à Umaru Sangare, à la tête de l'Association des éleveurs de bétail Miyetti Allah du Nigeria (MACBAN) pour le district de Bassa.

Un précédent bilan de la présidence faisait état d'au moins 20 morts.

Lundi soir, la présidence nigériane a publié un communiqué où le président Muhammadu Buhari a exprimé "un grand regret et une profonde tristesse" après avoir appris la mort des dizaines de personnes dans l'Etat du Plateau.

"Le président Buhari pense que cette folie est allée trop loin. Il a demandé à l'armée et à la police de non seulement la stopper mais de faire tout leur possible pour que cela ne se reproduise plus", selon ce communiqué.

La région de la "ceinture", centre fertile du Nigeria, est régulièrement le théâtre d'affrontements sanglants entre agriculteurs et éleveurs peuls, des nomades qui traditionnellement transhumait avec leur bétail, mais ont tendance à se sédentariser, par manque de terres disponibles.

SAHARA OCCIDENTAL-MAROC M. Ould Salek exhorte le Maroc à respecter les textes de l'UA et le droit de tous les Etats membres

Le ministre des Affaires étrangères de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Mohamed Salem Ould Salek, a exhorté à Addis-Abeba le Maroc à respecter l'acte constitutif de l'Union africaine (UA), signé et ratifié par Rabat, rappelant que ce document

le droit de participation à tous les Etats membres de l'organisation panafricaine "au même pied d'égalité" à toutes les conférences ainsi que toutes les réunions et partenariats de l'UA.

A l'approche du Sommet de partenariat entre l'Union européenne (UE) et l'UA prévu le 29 et 30 novembre prochain à Abidjan (Côte d'Ivoire), le Conseil de l'UA qui s'est réuni lundi en session extraordinaire, a réaffirmé le droit de l'ensemble des 55 Etats membres de l'UA à participer au 5e Sommet UE-UA, après la "tergiversation" de la Côte d'Ivoire, n'ayant pas envoyé d'invitation à la RASD pour prendre part à cette rencontre. "La réunion d'aujourd'hui concernait le partenariat entre l'UE et l'UA. La 5e édition devait



se tenir en principe à Abidjan. Cependant, le pays se trouve sous pression du Maroc et d'une puissance extra-africaine", a expliqué le chef de la diplomatie sahraouie depuis le siège de l'UA, dans une déclaration à la chaîne III de la Radio algérienne.

"La Côte d'Ivoire a tergiversé malheureusement et n'a pas envoyé d'invitation à la RASD, comme il l'a fait aux autres membres de l'UA", a-t-il révélé.

Dans ce contexte, il a exprimé le malaise des Etats membres "condamnant l'attitude d'un pays membre (hôte) à savoir la Côte d'Ivoire".

"L'Afrique a dit aujourd'hui au Maroc qui est devenu le 55e membre de notre Union, qu'il faut se conformer à l'acte constitutif qu'il a signé et ratifié", a-t-il martelé.

A l'issue de cette session extraordinaire, poursuit-il, le Conseil des ministres a décidé de trois choses: "ratifier et confirmer en

premier lieu les décisions prises (...) en 2015, qui concerne la participation de tous les Etats membres de l'UA au même pied d'égalité dans toutes les conférences et toutes les réunions et partenariats de l'UA et les autres partenariats étrangers.

En second lieu, tout Etat membre de l'Union qui ne respecte pas cette décision (les articles 4 et 5) se trouve privé de l'honneur d'abriter une réunion de l'UA ou une réunion de partenariat".

Le conseil exécutif de l'UA a également mandaté le président de la Commission africaine, Moussa Faki Mahamat, pour poursuivre les consultations afin de tenter de débloquent cette situation dans un délai de 10 jours.

"La conférence a mandaté le président de la Commission, Moussa Faki Mahamat, de communiquer à la Côte d'Ivoire cette décision et d'attendre jusqu'au 27 octobre.

Si la Côte d'Ivoire ne respecte pas cette décision, automatiquement le président de la Commission communiquera à l'UE la décision de délocaliser ce Sommet de partenariat UA-UE à Addis Abeba, la capitale de notre Union", a fait savoir M. Ould Salek.

Le ministre sahraoui des Affaires étrangères a, par ailleurs, dénoncé les manœuvres malsaines du Maroc au sein de l'UA pour tenter, en vain, de bloquer la décision "historique" prise par l'UA.

"Le Maroc a essayé de bloquer et de challenger le président de la séance, le ministre des Affaires étrangères de la Guinée.

Celui-ci lui a dit est-ce que tu peux montrer que tu as quelqu'un avec toi? Le Maroc n'a pas pu (démontrer un soutien à sa tentative). La salle a applaudit.

Voilà, comment une décision historique a été prise faisant honneur à l'Afrique", s'est-il félicité.

MAROC: Le procès des militants du mouvement de contestation du Rif à nouveau ajourné au 24 octobre

Le procès des militants du mouvement de contestation dans la région du Rif au nord du Maroc, a été une nouvelle fois ajourné hier par la justice marocaine, alors que leurs soutiens qui ont organisé un sit-in pour dénoncer leurs conditions de détention et réclamer leur libération, s'inquiètent pour leur santé.

Un des prévenus qui comparait devant la cour d'appel de Casablanca avec 20 autres militants et sympathisants du "Hirak" s'est évanoui dans la salle d'audience et a été évacué en ambulance, selon l'AFP.

Dans une ambiance houleuse, marquée par de vifs échanges entre les avocats, la cour venait de décider d'ajourner l'audience au 24 octobre.

C'est le troisième report des débats.

"Ce procès prend beaucoup de temps et va créer une situation de tension, de malaise (...).

Nous n'avons pas besoin de ça", a déclaré un des avocats de la défense, Mohammed Ziane, cité par la même source.

Les 21 accusés, âgés d'une vingtaine d'années pour la plupart, ont été arrêtés entre fin mai et juin à Al-Hoceïma (nord), épicentre du mouvement de contestation, et transférés à la prison Oukacha à Casablanca.

Poursuivis pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat", "tentatives de sabotage, de meurtre et de pillage" ou "conspiration contre la sécurité intérieure", ils risquent jusqu'à 20 ans de prison.

Douze d'entre eux suivent une grève de la faim depuis près d'un mois et leur état de santé suscite de vives inquiétudes chez les associations de défense des droits de



l'Homme, qui appellent à leur libération.

Lors de la précédente audience, début octobre, les avocats de la défense avaient déposé une demande de liberté provisoire ou, à défaut, une hospitalisation des grévistes de la faim, sans résultat.

Aux abords du tribunal, plusieurs militants ont organisé un sit-in pour dénoncer leurs conditions de détention et réclamer leur libération.

Récemment, l'ONG "EuroMed Droits" a appelé les autorités marocaines à "libérer toutes les personnes arbitrairement détenues" suite au mouvement de contestation du Rif et à "abandonner" les charges retenues contre elles, regretant "la réaction sécuritaire des autorités marocaines qui se sont engagées sur la voie de la répression".

"Il est impératif que les autorités marocaines respectent les droits des prisonniers, veillent à leur santé, à leur intégrité physique et psychologique", a ajouté l'ONG, rappelant que "le Maroc a ratifié la Convention contre la torture des Nations unies et l'administration pénitentiaire est tenue de respecter le droit international en assurant, entre autres, à ses détenus l'accès à des procédures juridiques leur permettant de contester leur détention et leur traitement, et leur permettre de communiquer sans entrave avec leur famille et leurs avocats." Depuis plus de deux semaines, de nombreux détenus du mouvement de contestation Hirak ont entamé une grève de la faim pour dénoncer le caractère arbitraire de leur procès et les conditions de leur détention.

La même cour de Casablanca doit se pencher mardi sur une autre affaire liée à la contestation populaire née après la mort tragique de Mouhcine Fikri, vendeur de poissons broyé par une benne à ordures alors qu'il cherchait à récupérer sa marchandise confisquée par la police fin octobre 2016 à Al-Hoceïma.

Déjà condamné à un an de prison ferme pour avoir "appelé à prendre part à une manifestation interdite", le 20 juillet à Al-Hoceïma, le journaliste et directeur du site d'information Badil, Hamid El Mahdaoui, doit comparaître pour "manquements à son obligation de porter à la connaissance des autorités une tentative de nuire à la sécurité intérieure de l'Etat".

La date du procès du leader du mouvement, Nasser Zefzafi, n'est elle pas encore connue.

PALESTINE : «Une force politique efficiente naîtra à partir de l'entente nationale»

L'accord sur la réconciliation palestinienne conclu entre Fatah et Hamas devrait aboutir à la constitution d'une «force politique efficiente» capable de défendre la cause palestinienne dans le strict respect de la légalité internationale et des résolutions de l'Onu, a indiqué lundi à Moscou, le secrétaire général du comité central du mouvement Fatah, Jibril Rajoub.



«Nous sommes engagés à construire une entente solide avec Hamas et avec l'ensemble des autres factions palestiniennes.

L'objectif étant d'édifier un Etat palestinien, à travers un processus fondé sur le respect de la légalité internationale», a indiqué Jibril Rajoub, lors d'une conférence de presse à Moscou.

«La direction de Fatah se félicite de la décision du Hamas de re-

mettre le contrôle de la Bande de Gaza au gouvernement de consensus national dirigé par le Premier ministre Rami Hamdallah et de se ranger au sein d'un seul et unique mouvement national palestinien», a poursuivi le secrétaire général du Fatah qui a annoncé la tenue prochaine de consultations avec «l'ensemble des factions palestiniennes pour sceller cette entente nationale et se pencher sur l'avenir de la résistance palestinienne».

Les missions principales du gouvernement

de consensus national, selon Jibril Rajoub, est d'offrir les services à tous les Palestiniens (la santé, l'eau, l'éducation...) puis relancer l'activité de l'ensemble des institutions se trouvant à Gaza, ville qui doit également être reconstruite, du fait des trois guerres destructrices qu'elle a vécues et qui ont laissé de graves séquelles au sein de sa population.

L'accord de réconciliation a été «salué par l'ensemble de la communauté internationale» rappelle le responsable palestinien,

«à l'exception du gouvernement de Netanyahu qui ne désire pas voir une force politique palestinienne capable de gérer ses affaires internes en cohésion totale avec la légalité internationale».

Le Hamas et le Fatah sont parvenus à un accord de réconciliation, après deux jours de discussions menées à huis clos au Caire dans le but de concrétiser une réconciliation, après une décennie de profonds désaccords.

Après l'annonce de l'accord de réconciliation, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a félicité, lors d'un entretien téléphonique, le président palestinien, Mahmoud Abbas, et s'est dit «encouragé par les progrès récents qui permettent au gouvernement palestinien de prendre ses responsabilités à Gaza». Pour le secrétaire général, «il reste urgent de s'occuper de la crise humanitaire» dans la bande de Gaza, notamment dans le domaine de l'électricité et pour améliorer les possibilités d'entrée et de sortie de ce territoire».

ONU: 15 Etats rejoignent le Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale de l'ONU a élu lundi à bulletin secret 15 membres du Conseil des droits de l'homme, qui y rejoindront leurs 32 pairs, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2018.

Le Sénégal avec 188 voix, ainsi que l'Angola, le Nigeria et la République démocratique du Congo entrent ainsi au Conseil des droits de l'homme.

Les quatre sièges vacants de la région Asie-Pacifique, ont été remportés par le Népal avec 166 voix, le Qatar et le Pakistan, et l'Afghanistan. Le Pérou avec 180

voix, le Mexique, (179) et le Chili (175) occuperont les trois sièges vacants de l'Amérique latine et des Caraïbes.

S'agissant de l'Europe orientale, c'est la Slovaquie avec 185 voix et l'Ukraine qui ont emporté les deux sièges à pourvoir.

L'Espagne et l'Australie, vont siéger pour le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Les membres du Conseil qui siégent à Genève sont élus selon le principe de la répartition géographique équitable.

Le Conseil consacre 13 sièges

à l'Afrique, autant pour ceux de l'Asie-Pacifique, 8 sièges à l'Amérique latine et les Caraïbes, 7 à l'Europe occidentale et autres Etats et 6 sièges à l'Europe de l'Est.

Créé en 2006 pour remplacer la Commission des droits de l'homme, le Conseil est chargé de veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde, notamment à travers ses procédures spéciales telles que l'Examen périodique universel auquel les pays se prêtent sur une base volontaire.

ESPAGNE/CATALOGNE: Manifestations annoncées contre la détention de deux responsables indépendantistes

Des manifestations étaient attendues hier en Catalogne contre le placement en détention de deux responsables indépendantistes inculpés de sédition, rapportaient des médias locaux.

«Nous appelons la société catalane à manifester, évidemment de manière pacifique», a déclaré Jordi Bosch, secrétaire général de l'association indépendantiste Omnium Cultural.

Lundi soir, une juge d'instruction a décidé le placement en détention de Jordi Cuixart et Jordi Sanchez, qui dirigent respectivement les deux principales associations indépendantistes de Catalogne, Omnium Cultural et l'Assemblée nationale catalane (ANC).

Leurs détentions interviennent après l'ultime délai accordé par Madrid au président séparatiste Carles Puigdemont, d'ici jeudi matin, pour qu'il re-

nonce à déclarer l'indépendance de la région.

Les deux responsables arrêtés appartiennent, selon la magistrature, au groupe des responsables indépendantistes qui, au côté de Carles Puigdemont, ont planifié le référendum d'autodétermination du 1er octobre interdit par la justice espagnole.

Ce scrutin interdit par la justice a été le déclencheur de la crise sans précédent qui oppose le gouvernement central dirigé par le conservateur Mariano Rajoy et les séparatistes, qui menacent de déclarer l'indépendance sur la base des résultats du référendum (90% de oui, 43% de participation).

La magistrature a estimé qu'ils risquaient de «détruire des preuves», et «récidiver», soulignant qu'ils appartiennent à un «groupe organisé» dont le but est de rechercher «en dehors de la légalité» l'indépendance de la Catalogne.

IRAK-KURDES Le forces irakiennes s'emparent des deux plus grands champs pétroliers à Kirkouk



Les troupes irakiennes se sont emparées hier des deux plus grands champs pétroliers de la région de Kirkouk, après le retrait des forces kurdes sans combat, a annoncé la police fédérale.

«Des unités de la police fédérale ont pris les champs pétroliers de Bay Hassan et Havana», au nord de la ville de Kirkouk (nord-est), à la faveur des opérations militaires lancées par le pouvoir central pour asseoir de nouveau son contrôle sur cette région, a-t-elle indiqué dans un communiqué.

La veille, les techniciens kurdes avaient arrêté les opérations de pompage des puits de Bay Hassan et Havana et quitté les lieux avant l'arrivée des forces irakiennes, selon un responsable du ministère du Pétrole à Baghdad.

Ces deux champs avaient été pris en 2014 par les combattants kurdes (peshmergas), qui avaient profité du chaos et de la débâcle de l'armée dans la foulée de l'offensive éclair du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI) qui s'était alors emparé de près du tiers de l'Irak.

Les champs de Bay Hassan et Havana produisaient environ 250.000 barils par jour et dépendaient depuis 2014 du ministère des Ressources minières de la région autonome du Kurdistan, selon une source pétrolière à Kirkouk, citée par des médias.

Le Kurdistan, qui traverse la plus grave crise économique de son histoire, pourrait lourdement pâtir de la perte de ces champs qui assurent 40% de ses exportations pétrolières, selon des experts.

La riche province de Kirkouk, qui ne fait pas partie du Kurdistan irakien, est depuis 2014 au cœur d'un contentieux entre Baghdad et Erbil que le récent référendum sur l'indépendance kurde du 25 septembre a encore exacerbé.

Depuis dimanche, l'armée irakienne a donc repris plusieurs zones et infrastructures de la province de Kirkouk.

L'offensive du pouvoir central à Kirkouk a fait éclater au grand jour la crise qui couvait entre le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani, l'initiateur du référendum d'indépendance, et l'UPK, qui préférerait engager des négociations avec Baghdad sous l'égide de l'ONU.

AFGHANISTAN: 32 morts dans l'attaque contre un complexe de la police à Gardez

L'attaque terroriste menée par des talibans hier contre un complexe de la police à Gardez, dans le sud-est d'Afghanistan a fait au moins 32 morts et plus de 200 blessés, selon un nouveau bilan des services hospitaliers.

«Nous avons jusqu'à présent reçu 160 blessés et 26 corps, dont celui d'une femme, dans le principal hôpital de Gardez (...) et nous avons aussi 52 blessés et six morts dans l'hôpital militaire» a indiqué le dr Shir Mohammad Karimi, directeur-adjoint de la santé pour la province de Paktiya, cité par l'AFP.

Un premier bilan de source hospitalière faisait état de 15 morts et plus de 40 blessés.

Un vaste camp de la police à Gardez comprenant un centre d'entraînement, dans le sud-est de l'Afghanistan, était attaqué par les talibans qui se sont introduits dans l'enceinte après avoir fait exploser une ou deux voitures piégées.

MASSACRES DU 17 OCTOBRE 1961 : Une répression particulièrement violente occultée par les médias français

La répression particulièrement violente de centaines d'Algériens lors de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris, a été occultée par les médias français, a regretté Mohamed Tahar Bensaada, directeur général de l'institut Frantz-Fanon, un centre d'études politiques et stratégiques pour la paix et le développement basé à Bruxelles.



Lors d'une conférence-débat organisée lundi soir au siège du Consulat-général d'Algérie à Bruxelles à l'occasion du 55ème anniversaire des massacres du 17 octobre 1961, M. Bensaada a déploré "la négation" de ces massacres et "l'indifférence presque totale" de la presse et de toute la société française à l'égard de ces événements.

Selon ce chercheur, l'Etat français s'est employé à recouvrir les massacres du 17 octobre 1961 du "voile de l'amnésie", reprochant à la presse française de l'époque d'avoir "dissimuler la vérité".

"Seul le journal +Libération+, un quotidien issu de la résistance française, a écrit sur les événements du 17 octobre 1961 et de la répression policière qui s'en est suivie", a-t-il indiqué.

A quelques mois de la fin de la guerre d'Algérie, le 17 octobre 1961, Paris a été le théâtre d'un des plus grands massacres de manifestants pacifiques dans l'histoire contemporaine de l'Europe occidentale.

Ce jour-là, des dizaines de milliers d'Algériens, répondant à l'appel de la Fédération de France du FLN, manifestaient contre le couvre-feu qui les vise depuis le 5 octobre et la répression organisée par le préfet de police de la Seine, Maurice Papon. La manifestation devait être pacifique et les militants du FLN ne voulaient pas donner de prétexte permettant à la police de justifier une répression.

Mais, la réponse de la police française a été extrêmement violente.

Outre l'internement de milliers de manifestants et l'expulsion de centaines d'en-

tre eux, plusieurs centaines d'Algériens sont portés disparus – nombre d'entre eux ont été exécutés et jetés dans la Seine, alors que des négociations s'ouvraient entre les autorités françaises et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

"L'enjeu en 1961 était le statut du futur Etat indépendant.

Les autorités françaises voulaient faire de l'Algérie un Etat associé à la France", a-t-il indiqué, expliquant que les massacres du 17 octobre 1961 étaient destinés à "faire éloigner la perspective de l'indépendance", notamment par l'Organisation de l'armée secrète (OAS) qui a tenté de contrecarrer le processus de négociation qui allait aboutir à l'indépendance de l'Algérie.

"En dépit de cette violence, le FLN n'est pas tombé dans le piège et décida de poursuivre les négociations et de mener un combat ciblé", a-t-il ajouté, rendant hommage au "génie" des architectes de la révolution et du futur Etat indépendant qui ont "su mobiliser toutes les ressources" pour que la cause algérienne enregistre des succès "retentissants".

Par ailleurs, le directeur général de l'institut Frantz Fanon a salué le soutien apporté par de nombreux belges à la cause algérienne, regrettant néanmoins que la Belgique ait été devenue, au début des années 1960, "une base arrière" de l'OAS dont les membres ont su profiter d'une convention entre ce pays et la France qui interdisait l'expulsion de personnes pour des délits politiques.

FRANCE - ALGÉRIE Des entretiens inédits avec des personnalités importantes de la guerre de libération dans un web-documentaire

La réalisatrice Viviane Candas compte réaliser un web-documentaire intitulé "Notre histoire - Histoire de l'Algérie post-coloniale" regroupant une série d'entretiens inédits avec des personnalités importantes de la guerre de Libération nationale. Viviane Candas a notamment réalisé le documentaire "Algérie du possible" (2016), qui suit le parcours de son père, Yves Mathieu, anticolonialiste puis avocat du Front de libération nationale (FLN) durant la guerre de libération.

Le web-documentaire devra présenter, selon sa réalisatrice, des entretiens jamais diffusés avec Ahmed Ben Bella, l'historien Mohammed Harbi, l'ancien responsable de la Fédération du FLN en France Ali Haroun, l'avocat Jacques Vergès et une panoplie de personnalités algériennes ayant marqué l'après-indépendance de l'Algérie. Les entretiens exclusifs réalisés pour ce film, qui ont maintenant valeur d'archives, seront présentés au public par La Terra Trema, une association de promotion de jeunes artistes et d'organisation d'événements à but culturel, qui en détient les droits. Le projet est décliné sous forme de 4 web-documentaires et d'un livre numérique présentant la totalité des entretiens

avec les 14 personnalités du film, pour la plupart des acteurs de la révolution algérienne. Mohammed Harbi, historien et conseiller du 1er président de la République algérienne, tire, selon la réalisatrice, un bilan de la tentative d'autogestion après l'indépendance et du rôle de l'Algérie dans les indépendances africaines. Jacques Vergès, lui, revient sur la stratégie de défense de rupture du Collectif des avocats du FLN face au mépris des autorités françaises pour les Algériens insurgés et rappelle le caractère internationaliste de la révolution algérienne, d'après le synopsis.

"Ces hommes-là méritent qu'on leur dise merci !", conclut Ahmed Ben Bella à propos de ses rencontres avec Nelson Mandela et "tous les leaders de cette Afrique dont il a voulu l'unité".

L'auteur cite également les entretiens avec Mourad Lamoudi, Amar Bentoumi, l'avocat Henri Couston, Annette Roger-Beaumanoir, psychiatre dans l'Armée de libération algérienne (ALN), l'ancien ministre Mohammed Bedjaoui, etc.

Pour son projet, Viviane Candas a lancé, à travers un site (<https://fr.ulule.com/notre-histoire/>) un crowdfunding (financement participatif).

RECONNAISSANCE DES CRIMES COLONIAUX : Des petits pas insuffisants des politiques français

L'historien Gilles Manceron a estimé hier que les petits pas faits par des hommes politiques français en matière de reconnaissance des crimes coloniaux "restent insuffisants", souhaitant une déconstruction en France de l'idéologie coloniale.

"Il y a eu des petits pas insuffisants sur la question de la reconnaissance des crimes coloniaux qui ont été faits par des hommes politiques français courageux de la génération n'ayant pas connu les événements", a déclaré l'historien à l'APS et à la chaîne III de la radio nationale, en marge de la cérémonie de recueillement à Paris à la mémoire des victimes du massacre du 17 octobre 1961. "Je fais allusion à Bertrand Delanoë, maire de Paris qui, dès son élection, a apposé la plaque commémorative du 17 octobre 1961 et ça était tendu avec des groupes d'extrême droite qui, de l'autre côté du pont, voulaient perturber l'inauguration", a-t-il expliqué, rappelant également que l'ancien président François Hollande a publié, en 2012, un communiqué "bref et insuffisant", sur le massacre du 17 octobre 1961, après les sollicitations des associations. "Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression", avait reconnu François Hollande dans un communiqué de l'Elysée, ajoutant que "la République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes". Pour Emmanuel



Macron, l'historien fait observer qu'"après sa déclaration à Alger, en sa qualité de candidat à la présidentielle, qualifiant les crimes coloniaux comme des crimes contre l'humanité, il n'a pas confirmé une fois élu".

"Il est président, il choisit son calendrier, ses gestes et les déclarations qu'il prononcera.

Je me demandais s'il venait ce matin avec la maire de Paris au recueillement, ça aurait été un geste", a-t-il dit soulignant que "c'est à lui de faire les gestes qu'il a promis et qui, j'espère, correspondront à ce qu'il a déclaré".

Pour lui, il faut qu'il s'adresse à ce sujet à l'opinion française parce que c'est elle qui bloque cette reconnaissance, lui demandant du "courage pour affronter et déconstruire l'idéologie coloniale".

APS

PUBLICITE

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Ain Defla
Direction des équipements publics
Numéro d'Identification Fiscale (NIF) 09944019061177

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 07/2017

La direction des équipements publics de la wilaya de Ain Defla dont le siège social est au Rue Kalouaze Moussa Ain Defla, lance un appel d'offres national ouvert aux entreprises de capacité minimale pour la réalisation d'un siège de contrôleur financier de la wilaya avec logement d'astreinte à Ain Defla en 05 lots :

LOT N°01 : Climatisation
LOT N°02 : VLD-Bâche + auge + Poste Transformateur PS2 (Géné Civil + Equipement).
LOT N°03 : Chauffage Central.
LOT N°04 : Mur de Clôture (Destiné aux micros entreprises)
LOT N°05 : Réseaux Spécifiques.

Seules les entreprises qualifiées dans le domaine BTPH et qui possèdent Certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux de bâtiment catégorie un(1) ou plus ayant un code de classification 3540-335 ou les sociétés spécialisées dans la climatisation possédant l'agrément ayant réalisés au minimum les travaux de climatisation d'un projet de catégorie «B» ou plus et une moyenne du chiffre d'affaire des 03 dernières années supérieure ou égale à 1.500.000,00 DA pour le lot N°02 et les entreprises qualifiées dans le domaine BTPH et qui possèdent Certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux de bâtiment catégorie un(1) ou plus ayant réalisés au minimum les travaux d'un projet de catégorie «B» ou plus et une moyenne du chiffre d'affaire des 03 dernières années supérieure ou égale à 2.500.000,00 DA pour le lot N°03 et les entreprises qualifiées dans le domaine BTPH et qui possèdent Certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux de bâtiment catégorie un(1) ou plus ayant un code de classification 3522-335 et ayant réalisés au minimum les travaux de chauffage central d'un projet de catégorie «B» ou plus et une moyenne du chiffre d'affaire des 03 dernières années supérieure ou égale à 1.000.000,00 DA pour le lot N°04 et les sociétés (personnes physiques ou morales) agréées et spécialisées dans le domaine d'installation des réseaux spécifiques (informatique, détection incendie ou télécommunication) ayant réalisés au minimum les travaux des réseaux spécifiques d'un projet de catégorie «B» ou plus et une moyenne du chiffre d'affaire des 03 dernières années supérieure ou égale à 1.000.000,00 DA pour le lot N°05, et les micros entreprises titulaires d'une décision de l'élégibilité à l'acte de l'état pour le lot N°05 intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des équipements publics – Bureau des appels d'offres des charges (N°01) RDJ, Rue Kalouaze Moussa, Ain-Defla (à titre gratuit).

Les offres accompagnées des pièces et documents en cours de validité, tels que : le cahier des charges, doivent être présentées dans trois (03) enveloppes distinctes fermées et cachetées, une enveloppe contenant « Dossier de candidature », une enveloppe contenant « Offre technique » et une enveloppe contenant « Offre financière ».

Les documents et les pièces requises sont ceux exigés à l'article 12 pages 07 et 08 des « Instructions aux soumissionnaires » du cahier des charges sont notament :

A- Dossier de candidature (pour les lots N°02, 03, 04 et 05 destinés aux entreprises ordinaires) :

1. Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint annexé) remplie, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire.
2. Une déclaration de propreté (selon modèle ci-joint annexé) remplie, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire.
3. Les statuts pour les sociétés.
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
5. Copie de Certificat de qualification et de classification professionnelle demandée (valable).
6. Les références professionnelles demandées, fournies par des maîtres d'ouvrage publics approuvés par des attestations de bonne exécution des travaux.
7. Les bilans financiers de l'entreprise pour les 03 dernières années (2014-2015-2016) et portant accusé de dépôt auprès des services des impôts ou certificat faisant ressortir les bilans des 03 dernières années établis par les services d'impôts.

Pour les lots N°05 destinés aux Micros entreprises :

1. Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint annexé) remplie, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire.
 2. Une déclaration de propreté (selon modèle ci-joint annexé) remplie, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire.
 3. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
 4. La décision de création de la micro-entreprise A.N.S.E et le C.A.A (Déclaration de l'élégibilité à l'acte de l'état/valable).
- B- Offre Technique (pour les lots N°02, 03, 04, 05 et 06 destinés aux entreprises ordinaires et aux micros-entreprises) :
1. La déclaration à soumettre (selon modèle ci-joint annexé) remplie, signée et datée par le soumissionnaire.
 2. Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
 3. Le planning d'exécution des travaux établi en fonction du délai de réalisation proposé (Signé, cacheté et daté par le soumissionnaire).
 4. La liste des moyens humains et matériels à mobiliser pour le projet, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire approuvé par une déclaration des effectifs à l'ANAS accompagnée par des copies et des attestations d'affectation auprès des services de la CNAS de moins de 03 mois pour l'encadrement, et des diplômes ou des attestations de travail pour les ouvriers qualifiés.
 5. Liste des moyens matériels pour l'exécution du projet, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire accompagnée des pièces justificatives (matériel roulant : carte grise, polices d'assurance, ou contrats de location notaire (valable le jour d'ouverture des plis) ou contrat de leasing ; matériel non roulant : PV du huissier de justice, de moins d'une année à la date d'ouverture des plis ou contrat de location notaire (valable le jour d'ouverture des plis) ou contrat de leasing).
 6. Mémoire technique.

C- Offre Financière Comprendre (pour les lots N°02, 03, 04, 05 et 06 destinés aux entreprises ordinaires et aux micros-entreprises) :

1. La lettre de soumission (selon modèle ci-joint annexé) remplie, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire.
2. Le bordereau des prix unitaires dûment renseigné en chiffre et en lettre, signé et cacheté par le soumissionnaire.
3. Le détail quantitatif - estimatif des offres dûment renseigné, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Les trois enveloppes (candidature, technique et financière) seront mises sous pli anonyme et fermé qui porte la mention suivante :

A
Monsieur Le Directeur Des Equipements Publics De La Wilaya De Ain Defla
Soumission à n°07/2017 que par la déclaration d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 07/2017
Relatif à la réalisation d'un siège de contrôleur financier de la wilaya avec logement d'astreinte à Ain Defla

La durée de préparation des offres est fixée à vingt deux (22) jours, à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP.

La date de dépôt des offres est fixée au 22ème jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à l'heure limite à 12 h 00 mn et déposée auprès de la direction des équipements publics de la wilaya de Ain Defla.

La période de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres. Le présent avis d'appel d'offre tiendra lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu à la date de dépôt des offres à treize heures (13h00) au siège de la direction des équipements publics bureau (N°01) 1er étage. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos legal, la date de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant au même endroit.

ENVIRONNEMENT/ LAGHOUAT : Nécessaire définition des activités rémunératrices ayant trait au parc culturel de l'Atlas saharien

Les participants à l'atelier dédié aux résultats de l'étude sur "L'évaluation du profil environnemental du parc culturel de l'Atlas saharien", ont mis l'accent sur la nécessaire définition des activités rémunératrices dans les domaines liés au parc culturel précité.

Initié au titre du projet de "Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie", cet atelier a été sanctionné, lundi soir, par une série de recommandations appelant à accorder un intérêt à l'identification des activités rémunératrices dans les domaines d'activités ayant un rapport avec le parc culturel de l'Atlas saharien, notamment celles liées aux produits de l'artisanat et à la richesse animale dans la région.

Les participants ont recommandé la répartition de la fiscalité sur certains secteurs, dont l'énergie et les mines, les routes et la Poste, tout en mettant l'accent sur le recensement et la modernisation des prestations économiques et statistique pour s'orienter vers une "Communication durable" concernant les produits dérivés.

Les travaux de l'atelier se sont articulés également autour de l'examen, en groupes de travail, des principes directeurs d'élaboration du plan de conservation du patrimoine éco-culturel du parc de l'Atlas saharien, en



termes de sites prioritaires et leur protection, ainsi que du système de suivi de sa biodiversité, de l'examen de la mise en place éventuelle d'une plateforme de gestion participative des sites prioritaires du parc de l'Atlas saharien, ainsi que la mise au point d'un programme de développement écologique et des contributions financières pour sa mise en œuvre.

Animé par des experts pluridisciplinaires avec profils en écologie, botanique, faune, socio-économie et système d'information géographique, cet atelier a donné lieu, lors de la séance de clôture, à un large débat sur les différents volets retenus à son pro-

gramme. L'Atelier, qu'a abrité durant deux jours la maison de la culture "Tekhi Abdallah Benkeriou" à Laghouat, s'inscrit dans le cadre des activités du projet des parcs culturels algériens, un projet de partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, et le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM).

Il est coordonné par le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, mis en œuvre par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et exécuté par le ministère de la Culture, rappellent les organisateurs.

LIVRES Distribution de 13 000 livres aux annexes de la bibliothèque centrale de M'sila



Un lot composé de 13.000 livres a été distribué, mardi, au profit des annexes de la bibliothèque centrale de M'sila, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'immigration coïncidant avec le 17 octobre de chaque année, a-t-on constaté.

Dix-neuf (19) annexes relevant de la bibliothèque centrale de M'sila, réparties à travers 13 communes de la wilaya ont bénéficié de cette opération, a précisé le directeur de la culture de la wilaya, M. Rabah Drif, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu au siège de la bibliothèque centrale de M'sila.

Cette initiative vise, selon M. Drif, à encourager la lecture, notamment en milieu rural, renforcer le lien entre la bibliothèque et le lecteur, et animer la scène culturelle dans les communes de la wilaya.

D'autres opérations versant dans le même sens seront concrétisées au cours des prochains jours, a ajouté M. Drif, en indiquant que les élus des assemblées populaires communales (APC) sont appelés à adhérer à cette opération vu son rôle dans la vie culturelle des citoyens des communes visées par cette initiative.

Les bibliothèques construites, non exploitées à ce jour, seront ouvertes au cours des prochains mois en application de la décision du wali de M'sila, M. Hadj Mokdad, a-t-on expliqué.

La wilaya de M'sila, rappelle-t-on, dispose actuellement d'une cinquantaine de bibliothèques réparties sur les 47 communes de la wilaya, alors qu'en l'an 2000 il n'y en avait aucune, y compris dans le chef-lieu de wilaya qui était, à cette époque, dépourvu d'une structure pour la lecture.

AÏN DEFLA : Une cinquantaine de participants au salon national des amateurs de collection

Une cinquantaine de participants venus de 16 wilaya prennent part à la 3ème édition du salon national des amateurs de collection qui s'est ouvert lundi en fin d'après-midi à la maison de la culture Emir Abdelkader de la ville à l'initiative de la direction locale de la culture.

En sus du raffermissement des liens professionnelles et d'amitié entre les collectionneurs de photos, timbres, cartes postales, pièces de monnaie et billets de banque, cette manifestation culturelle de trois jours, organisée sous le slogan "La collection, entre passe-temps et identité", vise, notamment, à "faire ancrer chez les jeunes les rudiments de la collection et de la leur faire aimer", a indiqué la directrice de la culture de la wilaya, Fatima Bekkara.

Cette manifestation qui intervient à la veille de la célébration des événements du 17 octobre 1961 vise également à "montrer des pans de l'histoire de l'Algérie à travers l'exposition de timbres ou de cartes postales relatant des faits historiques ou celle de personnalités de premier plan ayant

laissé des traces indélébiles dans le combat du peuple algérien à l'image de l'Emir Abdelkader", a-t-elle ajouté.

Soutenant que la collection est un art, elle a fait part de l'organisation au deuxième jour de cette manifestation de visites d'élèves des différents paliers de l'enseignement en vue de se familiariser de plus près avec cette activité et d'en découvrir le côté passionnel à travers des ateliers mis en place en la circonstance.

La première journée de ce salon a été marquée par l'organisation d'une exposition durant laquelle des collectionneurs de photos, timbres, cartes postales, pièces de monnaie, billets de banque, voire d'étiquettes de boîtes de fromages, ont fait étalage de leur savoir-faire, multipliant d'ingéniosité pour accaparer l'intérêt des visiteurs.

Un don de 1000 titres au profit de la bibliothèque principale de Aïn Defla ainsi qu'une vente par dédicace de l'écrivain Mohamed Maâmeri de Aïn Defla auront lieu au cours de ce salon, selon les organisateurs.

LITTÉRATURE

Le succès de l'expérience théâtrale tributaire de la place accordée à la littérature populaire

Le succès de l'expérience théâtrale est tributaire de la place qui y est accordée à la littérature populaire, ont soutenu lundi, à Biskra, les participants à la 6ème édition du séminaire arabe, ouvert dimanche, sur le rôle de la littérature populaire dans le théâtre ouvert.

Pour Dr. Mohamed Aribi du Liban, le succès du théâtre auprès du public est intrinsèquement lié à la littérature qui jaillit des cœurs et des consciences des gens pour en exprimer les préoccupations les

plus intimes.

Pour l'intervenant, "les comédies musicales des frères Rahbani ont parfaitement traduit ce rapport complémentaire entre la littérature populaire et le théâtre qui ont mutuellement besoin l'un de l'autre". De son côté, Dr. Fatma Hamdi a considéré, dans sa lecture de la pièce "El Bouhali oua El bazooka", que le théâtre exige un niveau de langage créatif pour décrire les profonds tourments de la société.

Quant à l'égyptien Hamad Khaled

Chouaib, il a soutenu que l'utilisation du patrimoine populaire littéraire, comme source d'inspiration au théâtre, rend ce dernier plus proche de son public citant en exemple l'expérience du théâtre des marionnettes qui s'inspirent d'histoires vraies.

Cette rencontre de trois jours est organisée à la salle "El Fikr oua El Adab" par l'association algérienne pour la littérature populaire en coordination avec la commune de Biskra.

APS



Programme de la soirée

TF1 19:55

Esprits criminels

Réalisateur : Rob Bailey
Avec : Joe Mantegna, Matthew Gray Gubler



Reid est transféré dans une prison réputée difficile. Sur place, un gardien le prend en grippe et menace de révéler aux autres détenus qu'il est un agent du FBI. Parallèlement, l'équipe enquête sur des agressions à l'acide au visage. Plusieurs adultes ont été défigurés et traumatisés, mais rien ne semble les relier. Les agents comprennent bientôt qu'ils ont affaire à un homme, persuadé de ne pas se faire respecter à cause de son physique ingrat.

France 2 19:55

Nina

Réalisateur : Hervé Brami
Avec : Annelise Hesme, Socha



Après la fusion avec l'hôpital Nord, le service de médecine interne de Madeleine-Brès voit arriver une nouvelle chef de service très ambitieuse. Caroline Bergman, 50 ans, impose à Nina, qui a repris ses études de médecine, de travailler en binôme avec un jeune infirmier agaçant. Nina prend en charge Jérémy Lopez, un étudiant en médecine de sa connaissance, qui souffre d'une anémie aiguë et de vomissements. Le diagnostic ne tarde pas à tomber.

France 3 19:55

1917, il était une fois la révolution

Réalisateur : Bernard George



Au début du XXe siècle, la Russie passait aux yeux du monde pour un colosse invulnérable, fort d'une armée de plusieurs millions d'hommes et gouverné depuis trois siècles par la dynastie des Romanov. Mais la Première Guerre mondiale la saigne. Les Russes sont exploités et éprouvés par la faim. La révolte gronde. Mêlant mise en perspective historique, images d'archives colorisées et textes de l'époque - comme ceux de Claude Anet, correspondant du journal « Le Petit Parisien » à Petrograd -, ce document revient sur les événements de 1917, une année charnière dans l'histoire de la Russie.

CANAL+ 20:00

Football / Ligue des champions

Anderlecht (Bel) / Paris-SG (Fra)



Après avoir battu sans trembler le Celtic Glasgow (5-0) et le Bayern Munich (3-0), les Parisiens se déplacent au Constant Vanden Stockstadion de Bruxelles dans la peau du favori du groupe B. Les coéquipiers de Kylian Mbappé et Edinson Cavani veulent confirmer leur bon début de campagne européenne face à l'adversaire le plus faible de la poule. Les Bruxellois emmenés par Nicolae Stanciu ont perdu leurs deux premières confrontations face au Bayern et le Celtic sur le même score (3-0). Avant de se déplacer au Parc des Princes dans quinze jours, Anderlecht dispute face au PSG une double confrontation décisive pour son avenir dans la compétition.

6 20:00

Recherche appartement ou maison

Télé réalité - 3 saisons / 76 épisodes



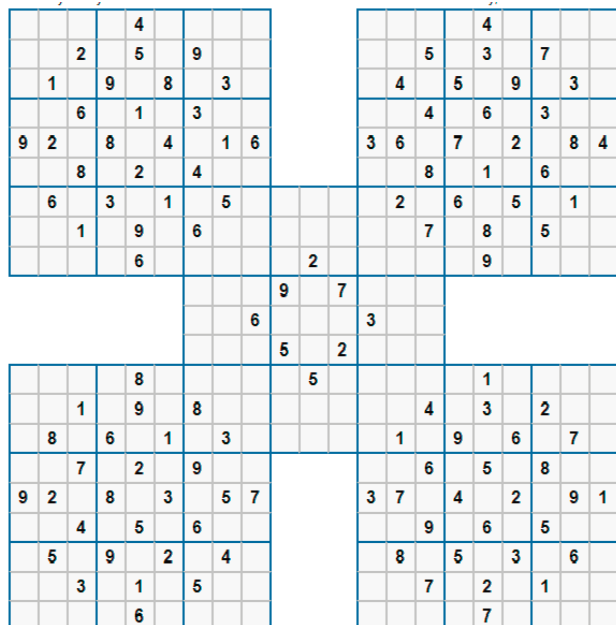
Myriam et Thibault, 37 ans, vivent avec leur petite fille de 5 ans dans un trois pièces du 15e arrondissement de Paris. Le couple est à la recherche d'un appartement spacieux ou d'une maison dans le sud de la capitale. Malgré un budget important, la tâche s'annonce difficile pour Stéphane Plaza au vu de la rareté des biens. Céline, 24 ans, et Franck, 29 ans, vivent, quant à eux, à Villeneuve-Loubet, près d'Antibes, dans un duplex de 40 m2. Le couple souhaiterait trouver un appartement plus grand avec deux chambres, loin de l'agitation d'un centre-ville. Thibault Chanel leur vient en aide. Enfin, Josiane, 70 ans, cherche - en urgence - une petite demeure de plain-pied à Reims. Romain Cartier se charge de cette mission.

Jeux

Samourai-Sudoku n°1698

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



“Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple.”

* Georges Jacques Danton

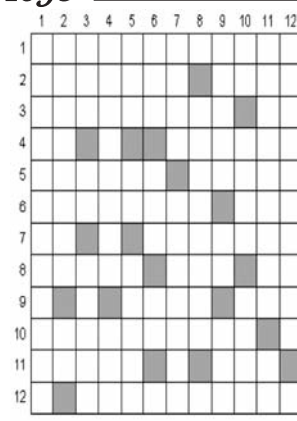
Mots croisés n°1698

- 1.Ch. - 1. de c. du Cher
2.Impuissance - Imitation des premiers sons émis par un bébé
3.Qui tiennent de la bête - Américium
4.Indium - Fou
5.Se dit d'une foule qui manifeste une joie débordante - Souffles
6.Fl. de Russie, en Sibérie orientale - Tel quel
7.Tour - Prénom féminin
8.Ch.-1. de c. de la Haute-Garonne - Approbation - Préposition
9.Atomes - Arme
10.Catapulteur
11. Petit de l'oie - Revenu minimum d'insertion
12. Basques

Verticalement :

Horizontalement :

- 1.Permis
2.Arbres des régions équatoriales - Conjonction
3. Adjectif possessif - Adverbe de lieu - Urine
4.Glucoside extrait de nombreux végétaux - Lente
5.Rivière de l'Asie - Police nazie - Tes biens
6.Agence centrale de renseignements - Orient - Oui
7.Juge et grand prêtre des Hébreux - Qui n'éprouve aucune gêne
8.Tourmentée par l'envie
9.Gros bout d'une queue de billard - Du verbe rire - Canton suisse
10.Conjonction - Baie - Fortifié
11. Éliminer - Préfixe
12. Gonflement d'un organe



Terreurs



Grille géante n°398

désirerai découvrir nobles et généreux	bâtiment de guerre expulsera du pays	signe de portée aména- geons	grandis genre de lentilles	fermes	enfan- tillage	élimé table de boucher
nécessi- terons vent léger					chaud trimestre habitant de l'eden	
		localiser				
fabriqua un sosie boisson infusée		chaîne de télé	rampant d'une île méditer- ranéenne	concret		partie
	service d'ordre			immen- ses		mépris
chica- neries remor- querez	mine				animal de bassin fera des efforts	
				virage de slalo- meur escortes		
objet de fumeur	initiales nazies	renfort de oui symbole du fer		pays d'Europe parties de port		
	régleras	lézardée			quatre saisons grand- père	
		héros de western				
procédé	bonne copine		ne dirait pas cercle de lettrés			
	extirpa		indubi- table gladia- teur			passé la main
affection					levant	
extra- terrestre				affamé biblique	paroi abrupte	
				seul		soulever
poisons mortels	mouve- ments de mulets	béquilles de char- pentier décapital		mono- tone grande ouverte		
				c'est le bismuth chute d'eau	maître très court singé	
palpable	donna son accord	début de calvitie déserts pierriers				tondait
					cloison trompe de chasseur	
munir variétés de vignobles			cité nor- mande posses- sif	nomma		
				feuilleté		
			esclaves des grecs			
suis au courant		effraiera				

Solution

C'est arrivé un
18 octobre

1867 : achat de l'Alaska par les États-Unis.
1907 : acte final de la deuxième conférence de la Haye.
1912 : traité de Lausanne.
Benazir Bhutto, ancienne première ministre
du Pakistan.
2007 : attentat manqué contre Benazir
Bhutto.

Célébrations

- Date possible pour le Journée mondiale contre
la douleur, le troisième lundi d'octobre.
- Azerbaïdjan : Fête de l'indépendance, com-
mémorer la déclaration d'indépendance vis-
à-vis de l'Union soviétique, en 1991.
- États-Unis : Alaska : Alaska Day (en) (Fête de
l'Alaska), commémorer le transfert officiel de
souveraineté de la Russie vers les États-Unis
en 1867.

Sudoku n°1697

1	6	4	2	8	7	5	3	9
9	7	2	5	3	6	1	4	8
8	3	5	9	1	4	2	7	6
6	6	1	4	2	8	3	9	7
4	2	3	1	7	9	6	8	5
7	8	9	6	5	3	4	2	1
3	1	7	8	4	5	9	6	2
2	4	6	7	9	1	8	5	3
5	9	8	3	6	2	7	1	4
4	7	5	6	8	2	1	9	3
3	8	1	5	7	9	2	4	6
6	2	9	3	1	4	7	8	5
9	1	5	7	4	6	2	3	8
4	7	8	2	5	3	1	9	6
6	2	3	9	1	8	5	4	7
1	3	2	6	8	4	9	7	5
7	6	9	5	2	1	3	8	4
8	5	4	3	9	7	6	2	1
5	4	1	8	3	2	7	9	6
3	8	6	1	7	9	4	5	2
2	9	7	4	6	5	8	1	3
1	2	9	3	6	5	8	7	4
5	4	3	2	8	7	6	9	1
8	7	6	1	9	4	5	2	3
3	9	4	5	7	8	2	1	6
7	8	1	6	4	2	9	3	5
2	6	5	9	3	1	4	8	7
4	5	6	7	8	2	1	9	3
3	8	1	5	7	9	2	4	6
6	2	9	3	1	4	7	8	5

Mots Croisés n°1697

GLOBETROTTER
EUGENIE ■ ERS
RIRA ■ CCP ■ O ■ D
OSENT ■ OCCUPE
NA ■ TRANCHE ■ C
TNT ■ AIN ■ U ■ BO
OCARINAS ■ GLU
LET ■ REITERER
O ■ ANESSE ■ ANA
GARE ■ S ■ POING
UNIRIEZ ■ UNIE
E ■ EEE ■ REISER

Grille géante n°397

H	R	A	A	E	P	A
D	E	S	A	G	R	E
R	E	P	A	R	T	I
D	E	V	A	L	E	R
D	E	C	A	T	I	R
C	I	R	E	E	P	E
T	I	S	A	N	E	S
J	E	T	S	R	I	D
E	S	T	A	D	O	R
A	S	S	E	R	V	I
O	M	A	I	S	S	O
M	U	S	E	L	E	F
R	U	S	R	A	L	E
A	N	E	I	G	N	O
O	R	A	G	E	U	S
R	I	A	U	S	E	I
S	I	T	E	B	R	A
F	E	T	E	S	A	R
R	E	T	R	I	B	U
F	I	E	R	O	B	R
E	X	A	S	P	E	E

BASKET-CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS: 13 clubs dont le GS Pétroliers attendus au Maroc



Treize (13) clubs dont le GS Pétroliers ont confirmé leur participation au championnat arabe des clubs messieurs de basket-ball prévu du 23 octobre au 2 novembre prochain au Maroc, ont indiqué les organisateurs lundi.

Outre le GSP, la compétition verra la participation de JS Manazeh (Tunisie), l'AS Salé et El Fath Riyadi (Maroc), El Ja-zira (Egypte), Homentmen (Liban), Al Gharrafa (Qatar), El Fath (Arabie Saoudite), Al Ahly (Emirats arabes unis), El Mahrek (Bahreïn), Nazoua (Oman), Al Nasr (Libye) et Pétrole Sud (Irak).

Lors de la dernière édition, disputée en Tunisie, l'ES Sahel avait remporté le trophée en s'imposant devant l'AS Salé (72-62).

CYCLISME : Le Britannique Chris Froome remporte le Vélo d'Or



Le coureur britannique Chris Froome, vainqueur du Tour de France et de la Vuelta cette année, a remporté hier à Paris le Vélo d'Or, trophée récompensant le meilleur cycliste.

Déjà distingué en 2013 et 2015, années où il avait remporté ses deux premiers Tour de France, Chris Froome a de nouveau reçu le Vélo d'Or en marge de l'annonce du parcours du prochain Tour de France 2018 (7 au 29 juillet).

Le Britannique a été récompensé pour son superbe doublé réussi cet été : gagner le Tour de France puis le Tour d'Espagne.

Seuls Bernard Hinault et Jacques Anquetil avaient auparavant réalisé une pareille performance.

Au palmarès du Vélo d'Or, Chris Froome succède au Slovaque Peter Sagan.

Avec trois récompenses, il n'est désormais plus très loin d'Alberto Contador, qui a reçu quatre fois le Vélo d'Or durant sa carrière (2007, 2008, 2009, 2014), un record.

APS

CYCLISME/TOUR D'ALGÉRIE-2017 : Kerboua : "Tous les moyens sont réunis pour la réussite de la 20^e édition"

Le président de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC), Mabrouk Kerboua, a affirmé hier à Biskra que tous les moyens étaient réunis pour la réussite du Tour d'Algérie 2017 (TAC-2017), prévu du 18 au 24 octobre.

Ayant abrité les championnats arabes des clubs champions qui ont vu la consécration du GS Pétroliers, la wilaya de Biskra a été choisie comme point de départ et d'arrivée de cette 20^e édition qui verra la participation de, entre autres, cinq pays arabes, en attendant la réunion technique d'hier en fin de journée (18h00) pour arrêter la listes finales des équipes engagées.

"Après avoir réussi à organiser les championnats arabes des clubs champions en un temps record ne dépassant pas les 20 jours, la fédération s'apprête à affronter un autre défi, celui de réussir le TAC-2017 qui intervient cette année dans une conjoncture marquée par l'élection d'une nouvelle équipe fédérale", a déclaré à l'APS, Mabrouk Kerboua.

La Fédération algérienne de cyclisme et les autorités locales de la wilaya de Biskra travaillent d'arrache-pied pour être prêtes mercredi et réussir le départ de cette 20^e édition qui sillonnera sept wilayas du sud-est du pays.

"Tous les moyens nécessaires pour le bon déroulement de cette 20^e édition sont réunis, grâce à l'apport indéfectible du mi-

nistère de la Jeunesse et des Sports, premier partenaire du TAC-2017 et la mobilisation personnelle du wali de Biskra. Il faut réussir cette édition, baptisée au nom des Oasis et organisée sous le patronage du président de la République", a-t-il précisé. Après avoir mis en exergue les efforts consentis par le MJS et toutes les wilayas concernées par le passage de la caravane, le président de la FAC a demandé le soutien de tous les partenaires pour faire de cette 20^e édition un "événement incontournable" du cyclisme algérien.

"Le Tour d'Algérie cycliste est devenu une compétition très attendue par les pays participants, mais cette année le nombre des participants est beaucoup moins important en raison de plusieurs paramètres liés au programme de l'Union cycliste internationale", a-t-il fait savoir. Pour le président de la FAC, le TAC-2017 constitue l'occasion pour les coureurs de la sélection algérienne, notamment ceux du GS Pétroliers et du Vélo Club Sovac, de préparer dans de "bonnes conditions" les championnats arabes prévus



à partir du 25 novembre à Sharm el-Sheikh (Egypte) et les championnats d'Afrique au Rwanda le mois de février prochain.

Pour cette 20^e édition, le circuit adopté par les organisateurs comprendra seulement une partie des wilayas du sud-est du pays. Les coureurs vont ainsi prendre le départ de Biskra vers les wilayas d'El Oued, Ouargla, Ghardaïa, Laghouat, Djelfa et M'sila puis retour à Biskra. A cette occasion, les comités de wilayas chargés de la préparation de cet événement ont tracé des programmes comportant une série d'activités culturelles, artistiques et sportives.

9^E CHAMPIONNAT ARABE DE KICK-BOXING EN JORDANIE: L'Algérie présente avec 15 boxeurs

Quinze (15) boxeurs (garçons et filles) représenteront l'Algérie au 9^e championnat arabe de kick-boxing dont les compétitions avaient débuté lundi à la capitale jordanienne Amman, avec la participation de plus de 100 athlètes représentant différents pays à savoir la Lybie,

l'Egypte, la Palestine, le Koweït, les Emirats arabes unis, le Bahreïn et le Yémen, ainsi que le pays hôte qu'est la Jordanie.

L'entraîneur national de kick-boxing, Rachid Ben El Bahi, a affirmé, dans une déclaration à l'APS, la détermination des boxeurs algériens à décro-

cher des résultats positifs à la première compétition régionale. "Malgré le manque de moyens et de préparations, les représentants de l'Algérie sont conscients de la responsabilité qui les attend à Amman et sont déterminés à jouer les premiers tours du championnat et

confronter les équipes jordanienne, égyptienne et émiratie.

L'Algérie, rappelle-t-on, était absente aux compétitions du 8^e championnat arabe de kick-boxing, abrité en Jordanie pour "réception tardive par la Fédération algérienne de l'invitation de participation".

REDBULL CAR PARK DRIFT ALGÉRIE (1^{RE} ÉDITION) : 25 participants annoncés samedi à Blida

La première édition du Red Bull Car Park Drift Algérie aura lieu samedi au parking du stade Mustapha-Tchaker de Blida avec la participation de 25 pilotes, ont annoncé hier à Alger les initiateurs de cette compétition automobile.

"Les organisateurs se donnent comme objectif de départ, la mise en place d'une organisation et d'un encadrement permettant d'avoir une étape algérienne aux normes internationales.

La Tunisie, l'Egypte, Abu Dhabi, le Maroc, Oman, le Qatar et d'autres pays organisent leurs étapes, nous allons nous aussi faire de même pour officialiser notre intégration dans le monde du Red Bull Car Park Drift", a indiqué à l'APS Mustapha Saari, représentant de Red Bull Algérie.

Une sélection est prévue vendredi matin sans la présence du public pour dégager un

groupe entre 8 et 16 Drifters qui seront sur la ligne de départ samedi à partir de 13h30.

Cette compétition est organisée en collaboration avec la Ligue d'Alger des sports mécaniques (LWASM), celle de Blida et la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya éponyme.

"Cette première édition sera un peu particulière car nous allons axer nos efforts beaucoup plus sur la formation des Drifters (pilotes, ndr) sur les plans théorique et pratique ainsi que sur la connaissance du fonctionnement des moteurs de leurs voitures.

Pour être clair, il y aura une simulation de compétition pour évaluer et corriger les compétiteurs", a-t-il expliqué.

Le Libanais Abdo Feghali, ancien recordman du plus long Drift et champion du Liban de rallye, sera présent à Blida pour exécuter un show et contribuer à la promo-

tion de cette discipline sportive en Algérie.

"Nous voulons donner une véritable impulsion en vue d'un véritable essor du sport mécanique en Algérie qui, après une période faste, peine à avoir sa véritable place dans le sport national.

Heureusement, la chose la plus importante est toujours là : un public qui aime encore le bruit des moteurs de voitures et de motos de course", se réjouit Saari.

La sécurisation de la compétition (parcours, pilotes et spectateurs) a été confiée à l'expert Mohamed Limane, chargé plusieurs fois de cette mission à l'occasion du Grand tour d'Algérie cycliste. Le Red Bull Car Park Drift, discipline de sports mécaniques à part entière, est une épreuve avec des obstacles tout au long du parcours et un système de notation du pilote et des différents aspects techniques de sa voiture.

WUSHU / 14^E ÉDITION DES CHAMPIONNATS DU MONDE : L'Algérie termine à la 21^e place

La sélection algérienne de wushu a décroché la 21^e place, sur un total de 50 pays participant aux 14^{es} Championnats du monde (Sanda / Taolu), disputés à Kazan (Russie) où elle a moissonné trois médailles de bronze.

Ces médailles algériennes ont toutes été décrochées dans la spécialité Sanda (combat), respectivement par Abdelkrim Benghanem (-52 kg), Abdelhadi Bouabid (-70 kg) et Atik Louisa Lazazi (-65 kg).

Dix autres athlètes ont été engagés par l'Algérie dans cette compétition, dont trois ont réussi à atteindre les quarts de

finale. Il s'agit d'Abdelbasset Boussaïb, qui s'est incliné face au futur champion du monde chez les 48 kg, le Chinois Wung Jun Ji, ainsi que d'Abdelhakim Momo (80 kg) et de Nacera Henni Siouane (-48 kg).

La Chine a dominé la compétition avec 15 médailles d'or, suivie de l'Iran (8 or, 1 argent, 2 bronze) et Hong-Kong (5 or, 3 argent, 3 bronze).

Dans la spécialité Taolu (kata), les résultats de la sélection algérienne ont été beaucoup moins encourageants et ce dans différentes spécialités, "ce qui confirme la nécessité de

continuer à travailler pour atteindre un meilleur niveau qui permettra peut-être aux Verts de viser plus haut lors des prochaines compétitions internationales", selon les avis de plusieurs techniciens. Pour sa part, le président du comité national de kung fu wushu au sein de la Fédération algérienne des arts martiaux (FAAM), Yahia Bedour a considéré que "l'Algérie possède de très bons athlètes capables de s'exprimer au plus haut niveau. Tout ce qui leur manque, c'est une meilleure prise en charge en termes de préparation". Revenant sur les

résultats obtenus par la sélection algérienne aux Mondiaux de Kazan, Bedour a mis l'accent sur "la grosse fatigue" générée par le long périple en Russie, qui de surcroît n'a pas laissé suffisamment de temps aux athlètes pour bien récupérer", attirant également l'attention sur l'arbitrage qui, selon lui, "a quelque peu lésé" les représentants algériens, notamment "à cause des nouveaux règlements qui ont été promulgués à la toute dernière minute par la Fédération internationale de la discipline", a-t-il publié sur les réseaux sociaux.

LIGUE 1 FRANÇAISE/ RC STRASBOURG : Blessé au mollet, Saâdi forfait à Nice dimanche prochain (club)

L'attaquant international algérien du RC Strasbourg, Idriss Saadi, blessé au mollet gauche, a déclaré forfait pour le déplacement sur le terrain de l'OGC Nice dimanche prochain, dans le cadre de la 10e journée du championnat de France de Ligue 1 de football, a annoncé le club alsacien lundi soir sur son site officiel.

Le joueur formé à l'AS Saint-Etienne (Ligue 1/France) a passé une IRM (imagerie à résonance magnétique) lundi.

Il s'est blessé la veille du dernier match de son équipe à domicile face à l'Olympique Marseille (3-3) comptant pour la 9e journée. Saâdi (25 ans) avait rejoint Strasbourg l'été dernier pour un contrat de quatre ans en provenance de Courtrai (Div. belge).

Il compte un seul but inscrit depuis le début de la saison lors de la défaite concédée à domicile face au FC Nantes (2-1). Blessé en janvier 2015 (rupture du ligament croisé antérieur du genou gauche), Idriss Saadi a connu une période difficile, avant de retrouver de l'élan à Courtrai (1re division / Belgique), où il a inscrit 14 buts.

Il avait été convoqué une première fois en équipe nationale en juin dernier à l'occasion du match amical face à la Guinée (2-1) et le Togo (1-0) dans le cadre de la 1re journée (Gr.D) des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019.



LIGUE DES CHAMPIONS D'EUROPE (3E JOURNÉE) MONACO : En manque de fraîcheur physique, Ghezal non-convoqué face à Besiktas

L'ailier international algérien de l'AS Monaco (Ligue 1 française de football) Rachid Ghezal, en manque de fraîcheur physique, n'est pas convoqué pour la réception des Turcs de Besiktas d'hier soir, dans le cadre de la 3e journée (Gr. G) de la Ligue des champions d'Europe de football, selon le site spécialisé RMC Sport.

"Non-convoqué par Leonardo Jardim pour le déplacement de Monaco à Lyon vendredi dernier en championnat (défaite 3-2), ni pour la réception de Besiktas ce mardi au stade Louis-II en Ligue des champions, Rachid Ghezal n'est pas au mieux physiquement", écrit la même source. Et d'enchaîner : "S'il n'est pas blessé, Ghezal est revenu de sélection fatigué."

Et l'entraîneur portugais ne souhaite prendre aucun risque avec un joueur qui n'est pas 100% actuellement, mais dont le technicien apprécie les caractéristiques."

A ce sujet, l'entraîneur des Monégasques, le Portugais Leonardo Jardim,

n'a pas omis d'appeler Ghezal à redoubler d'efforts pour "arriver à un gros niveau".

"On a eu une conversation. Un débat, en réalité, sur les choses sur lesquelles il doit progresser. Techniquement, il est très fort mais il (lui) manque quelque chose pour arriver à un gros niveau."

Un joueur de sa qualité doit en faire plus. On travaille pour lui faire passer le cap. Ce n'est pas un jeune joueur, il a déjà 25 ans, il a besoin de faire plus car il a la qualité pour faire mieux", a-t-il indiqué.

Rachid Ghezal (25 ans) s'est engagé en août dernier avec le champion de France en titre pour un contrat de quatre ans en provenance de Lyon, son club formateur. Depuis le début de la saison, le joueur algérien compte un but et une passe décisive. Le milieu offensif n'était



pas loin de prolonger dans le Rhône, en fin de saison. Les deux parties s'étaient accordées sur un salaire mensuel avoisinant les 280.000 euros hors bonus, mais une mésentente de dernière minute avait fait capoter l'affaire.

Au terme de la 2e journée, l'ASM, qui reste sur une défaite à domicile face au FC Porto (3-0), ferme la marche du groupe avec un seul point.

COUPE DU MONDE 2018 (QUALIFICATIONS/6E ET DERNIÈRE JOURNÉE) ALGÉRIE-NIGERIA : Rohr vise la victoire à Constantine



Le sélectionneur franco-allemand de l'équipe nigérienne de football Gernot Rohr a affirmé hier qu'il visait la victoire face à l'Algérie, le 10 novembre prochain à Constantine, dans le cadre de la 6e et dernière journée (Gr. B) des qualifications de la Coupe du monde 2018, alors que les "Super Eagles" ont déjà composé leur billet pour le rendez-vous russe.

"Notre objectif est de boucler ces qualifications avec une victoire, ou du moins revenir avec le point du match nul de notre déplacement en Algérie."

Terminer la campagne sans la moindre défaite est important pour l'équipe, nous allons faire en sorte de réaliser ce but", a affirmé le sélectionneur du Nigeria, dont les propos ont été repris par le journal local Daily Post.

Le Nigeria a été le premier pays africain à valider son billet pour le Mondial russe en dominant le groupe B composé de l'Algérie, du Cameroun et de la Zambie. Les Nigériens ont battu les Zambiens (1-0) il y a 10 jours à Uyo dans un match décisif. Ils sont en tête avec 6 points d'avance sur le deuxième la Zambie. Le Cameroun est troisième tandis que l'Algérie ferme la marche avec un seul point en cinq matchs.

En vue de ce dernier match, le coach nigérien compte ménager plusieurs joueurs cadres, en donnant l'occasion aux joueurs de la sélection espoirs de signer leur apparition avec l'équipe A, comme révéler par l'entraîneur-adjoint Salisu Yusuf.

"Nous savons qu'il s'agit d'un match sans enjeu pour les deux équipes du moment que le Nigeria est déjà qualifié au Mondial. Nous allons présenter une équipe complètement remaniée avec comme objectif d'éviter la défaite", a-t-il souligné.

ANGLETERRE : L'entraîneur de Leicester salue la performance de Mahrez

L'entraîneur du club de Leicester, Craig Shakespeare, a salué la performance de l'international algérien Riyad Mahrez, lundi soir lors du match contre West Bromwich Albion (1-1) pour le compte du championnat d'Angleterre, durant lequel il a marqué le but égalisateur. Shakespeare a déclaré que Mahrez "a travaillé très dur durant les entraînements, et de ce fait, je n'ai pas hésité une seconde à le titulariser après l'avoir mis sur le banc de touche durant le dernier match contre Bournemouth", rapportait hier la presse londonienne.

"Mahrez a démontré une nouvelle fois qu'il a du caractère qui l'incite à aller de l'avant et il a été récompensé par un but splendide après une première touche de balle, avant de conclure d'une frappe de pied droit en toute beauté", a-t-il dit. L'entraîneur a souligné également que Mahrez "devait être sérieusement déçu d'avoir raté un but tout fait avant son égalisation et qu'il aurait dû marquer facilement si l'on considère son talent". "Mais nous nous attendions à ce qu'il se ressaisisse et il l'a fait au bon moment", en inscrivant son but égalisateur à la 80e minute sur une remise de son compatriote Islam Slimani. La presse a rappelé que Riyad Mahrez n'a pas vraiment brillé depuis le début du championnat d'Angleterre, alors qu'il avait été élu meilleur joueur de Premier League de la saison 2015-2016. Son but contre West Bromwich était le premier de la saison.

APS

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE 2017 : ES Sétif - CR Belouizdad le 1er novembre à Constantine (LFP)

Le match de la Supercoupe d'Algérie de football 2017 opposant l'ES Sétif au CR Belouizdad se jouera le mercredi 1er novembre prochain au stade Chadid-Hamlaoui de Constantine (17h00), a appris l'APS hier de la Ligue de football professionnel (LFP).

"Ce rendez-vous devait se jouer au stade olympique du 5-juillet mais en raison de l'indisponibilité du grand stade d'Alger il a été délocalisé à Constantine", a indiqué le



président de la LFP Mahfoud Kerbadj. Le stade du 5-juillet fait l'objet de travaux d'entretien saisonniers de la pe-

louse. Entre-temps, l'enceinte olympique a abrité des matchs de l'USM Alger et du MC Alger dans le cadre des

deux compétitions africaines inter-clubs, disputés sur une pelouse en piteux état, avant d'être refermée jusqu'à l'achèvement des travaux. Le stade de Constantine avait déjà abrité la Supercoupe d'Algérie en 2015, dont le titre était revenu à l'ES Sétif face au MO Béjaïa (1-0). La Supercoupe d'Algérie oppose cette saison le détenteur du championnat l'ES Sétif au vainqueur de la Coupe d'Algérie le CR Belouizdad.

LIGUE 1 MOBILIS DE FOOTBALL (7^E JOURNÉE) : Paradou AC bat le DRB Tadjenanet (1-0)

Le Paradou AC s'est imposé lundi face au DRB Tadjenanet 1 à 0 (mi-temps : 0-0) au stade Omar-Hamadi, en ouverture de la 7^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football.

L'unique but de la partie a été inscrit par Zakaria Naidji à la 60^e minute pour Paradou.

A l'issue de cette victoire, le PAC remonte provisoirement à la 4^e place au classement en compagnie de la JS Saoura et du MC Oran avec 11 points chacun, alors que le "Difaâ" stagne à la 8^e place en compagnie de la JS Kabylie avec 8 points.

La suite des rencontres de cette 7^e journée se déroulera mardi avec à l'affiche le choc de l'Est entre le leader CS Constantine (13 pts) et l'ES Sétif (2e, 12 pts).

Cette journée est tronquée du match USM Alger - US Biskra, reporté à une date ultérieure en raison de l'engagement des Algérois en demi-finale (retour) de la Ligue des champions d'Afrique prévue samedi prochain en déplacement face au WA Casablanca (Maroc).

Programme et classement :

Lundi 16 octobre :

Paradou AC - DRB Tadjenanet 1-0

Hier :

A Oran (Ahmed-Zabana) : MC Oran - MC Alger (16h00)

A Médéa : Olympique Médéa - CR Belouizdad (16h00)

A Blida (Brakni) : USM Blida - USM Bel-Abbès (16h00)

A Tizi-Ouzou : JS Kabylie - USM El-Harrach (16h00)

A Constantine (Hamlaoui) : CS Constantine - ES Sétif (17h45)

A Béchar : JS Saoura - NA Hussein-Dey (19h00)

A Alger (Omar-Hamadi) : USM Alger - US Biskra (reporté à une date ultérieure)

Classement :

	Pts	J
1). CS Constantine	13	6
2). CR Belouizdad	12	6
→). ES Sétif	12	6
4). JS Saoura	11	6
→). MC Oran	11	6
→). Paradou AC	11	7
7). USM Bel-Abbès	10	6
8). JS Kabylie	8	6
→). DRB Tadjenanet	8	7
10). NA Hussein Dey	7	6
11). Olympique Médéa	6	6
12). USM Alger	5	4
→). MC Alger	5	5
14). US Biskra	4	6
15). USM El Harrach	1	5
→). USM Blida	1	6

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS-2018/ MAROC : Désignation des quatre villes hôtes de la compétition

La Fédération royale marocaine de football (FRMF) a désigné les 4 villes qui abriteront le championnat d'Afrique des nations CHAN-2018, réservé aux joueurs locaux, du 12 janvier au 4 février prochains.

Il s'agit de Casablanca, Marrakech, Agadir et Tanger, précise la même source. Le Comité d'urgence de la Confédération africaine de football (CAF), sous la présidence d'Ahmad Ahmad, a décidé samedi de confier l'organisation de la 5^e édition du CHAN au Maroc, qui s'était porté candidat suite au retrait au Kenya de l'organisation de cette compétition, le 23 septembre dernier à Accra (Ghana), par le Comité exécutif de la CAF qui, conformément aux statuts et au regard des délais, avait le même jour donné mandat au Comité d'urgence pour conduire le processus de sélection d'un nouveau pays hôte. Le CHAN-2018 va rassembler 16 sélections nationales composées exclusive-



ment de joueurs évoluant dans leurs pays respectifs. L'Algérie a échoué à se qualifier à ce rendez-vous, éliminée par la Libye (1-2 à l'aller et 1-1 au retour).

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (DEMI-FINALE/RETOUR) WAC-USMA : Les Marocains en stage à Rabat pour fuir la pression (presse)

Le Wydad de Casablanca (Div.1 marocaine de football) a entamé lundi un stage bloqué à Rabat en vue de la demi-finale (retour) de la Ligue des champions d'Afrique de football samedi à domicile face à l'USM Alger, rapporte mardi la presse locale.

Confronté à une forte pression de la part de ses supporters, notamment après son élimination en 1/8 de finale de la Coupe du Trône par la Renaissance Berkane, le WAC a décidé de fuir Casablanca pour se préparer à Rabat, sur demande de son entraîneur Hocine Ammouta, précise la même source.

La délégation du WAC retournera à Casablanca pour effectuer son ultime séance d'entraînement à la veille du match prévu

au stade Mohamed-V. Les Casablancais ont réussi à tenir en échec l'USMA en demi-finale aller (0-0) disputée le 29 septembre dernier au stade du 5-Juillet d'Alger. En championnat marocain, le WAC, tenant du titre, est mal



en point puisqu'il ferme la marche du classement avec 0 point mais avec trois matchs en retard à disputer.

COUPE DU MONDE 2018 / NIGERIA : "La question des primes doit être réglée avant le début du mondial" (Rohr)

Le sélectionneur du Nigeria Gernot Rohr souhaite que toutes les questions liées aux primes soient tranchées avant le début de la Coupe du monde en Russie, pour éviter un épisode similaire de celui du Mondial 2014.

"La question des primes et des indemnités, qui pose souvent problème aux équipes africaines pendant la Coupe du Monde, doit être évitée. Un tel débat serait néfaste pour notre préparation", a déclaré l'entraîneur allemand lors d'une conférence de presse.

"J'ai dit aux officiels et au président de la Fédération que toutes ces questions devaient être tranchées avant le début de la compétition", a poursuivi le sélectionneur.

Lors du mondial 2014 au Brésil, les Super Eagles avaient volontairement fait l'impasse sur une séance d'entraînement pour protester contre le non-versement d'une prime de qualification.

Cela avait obligé le ministre des Sports de l'époque à se rendre en urgence en Amérique du Sud à bord d'un jet privé, avec plus de 3 M€ de cash.

Cette année, le Nigeria doit recevoir une prime de 12,5 M\$ (10,6 M€) de la Fifa pour sa qualification au Mondial, une somme que les 37 joueurs ayant pris part aux éliminatoires devraient se partager.

Le Nigeria est le premier pays africain à

valider son billet pour le mondial russe en dominant le groupe B composé de l'Algérie, le Cameroun et la Zambie.

Les Nigériens ont battu les Zambiens (1-0) samedi dernier à Uyo dans un match décisif.

Ils sont en tête avec 4 points d'avance sur le deuxième la Zambie. Le Cameroun est troisième tandis que l'Algérie ferme la marche avec un seul point en cinq matchs.

Lors de la sixième et dernière journée des éliminatoires du mondial 2018, le Nigeria se déplacera à Constantine pour affronter l'Algérie le 10 novembre prochain au stade Hamlaoui. Un match sans enjeu.

DIVISION AMATEUR (GR. OUEST) : L'attaque de l'ES Mostaganem crache le feu

L'ES Mostaganem, qui domine le championnat national amateur (Gr. Ouest), s'illustre notamment par sa ligne d'attaque qui carbure à plein régime en signant 16 buts en cinq matchs.

Il s'agit aussi de la meilleure attaque de la division amateur, tous groupes confondus, ce qui renseigne des intentions des protégés de l'entraîneur Mokhtar Assas, de valider leur billet pour la Ligue 2 professionnelle à la fin de cette

saison.

Samedi passé, l'ESM n'a fait qu'une bouchée de son ex-dauphin, l'ESM Koléa, en lui faisant essuyer une lourde défaite (5-1), grâce en particulier à l'attaquant Benmeghit, auteur d'un triplé.

"En venant à bout de cette formation de l'ESMK, qui a réalisé un début de saison très positif, mes joueurs vont se faire plus confiance et c'est de bon augure pour la suite du parcours", se ré-

jouit l'entraîneur Assas dans une déclaration à l'APS.

L'ESM, qui n'a pas cessé de manger son pain noir depuis plusieurs années, a dévoilé tôt ses intentions de jouer la carte de l'accession.

Après cinq journées, elle totalise 13 points, devant de trois unités son dauphin, le SA Mohammadia, qui en compte 10.

Les gars de "Mosta" ont réalisé quatre victoires et un nul, soit leur

seule contre-performance depuis le début de cet exercice, concédée sur le terrain de l'AS Maghnia (2-2) lors de la 4^e journée.

Malgré ce début de parcours des plus encourageants, Assas, qui fait son retour à l'ESM cette saison, refuse de s'enflammer, mettant en garde ses joueurs contre tout excès de confiance.

Le coach semble craindre un "remake" du scénario des saisons précédentes lorsque l'ESM dé-

marrant en trombe le championnat avant de sombrer au fil des journées. L'ESM aura l'occasion de conforter son avance samedi prochain en donnant la réplique au CRB Ben Badis, une équipe mal en point en ce début d'exercice et qui reçoit ses adversaires à Sidi-ali Bousseidi (Sidi Bel-Abbès), son stade fétiche n'étant pas homologué.

APS

Monaco : William Carvalho toujours pisté ?

En cas de départ de Fabinho l'été dernier, l'AS Monaco avait déjà désigné son remplaçant en la personne de William Carvalho (25 ans, 5 matchs en Liga Sagres cette saison). D'après Tuttosport, le milieu de terrain du Sporting Portugal serait toujours courtisé par le club de la Principauté. Il faut dire que Fabinho pourrait bien être auto-risé à faire ses valises à l'issue de la saison.

PSG : THIAGO SILVA FORFAIT POUR ANDERLECHT

Incertain suite à sa blessure à la cuisse en sélection, Thiago Silva est finalement retiré du groupe parisien contre Anderlecht.

Jusqu'à présent, le capitaine du PSG faisait partie du groupe des 21 retenus pour la rencontre des opposants à Anderlecht en Ligue des Champions. Finalement, sa blessure à la cuisse lorsqu'il est sorti sur civière contre la Bolivie ne s'est pas remise. Malgré l'optimisme quant à son rétablissement rapide, O Monstro est finalement retiré du groupe parisien qui ira à vingt en Belgique.

Alors qu'on annonçait le retour des joueurs cadres pour ce match de Ligue des Champions, le capitaine ne sera pas présent au sein de la charnière centrale. Seul remplaçant pour parer l'absence du capitaine, Presnel Kimpembe devrait certainement être titulaire au sein de l'arrière garde parisienne. Silva, 33 ans, commence à être vieillissant. Il offre là une nouvelle option pour la jeune charnière Kimpembe-Marquinhos de s'affirmer encore plus.

Leicester : Shakespeare prend déjà la porte !



Nommé en février dernier en remplacement de Claudio Ranieri, remercié, Craig Shakespeare n'aura même pas tenu un an sur le banc de Leicester City. Le technicien de 53 ans a en effet été limogé à son tour par les Foxes, seulement 18es de Premier League après 8 journées.

MERCATO : Raheem Sterling aurait dit non à Arsenal

S'il sort d'une belle saison, Raheem Sterling n'est pas titulaire indiscutable à Manchester City.

La forte concurrence au poste d'ailier fait que le joueur ne parvient pas à s'imposer totalement au sein du club. Sterling aurait d'ailleurs pu rejoindre Arsenal pour gagner du temps de jeu mais ce dernier croit en ses capacités à s'imposer à Manchester City. Raheem Sterling veut rester dans son club. Le joueur s'est exprimé pour le journal Goal :

« Si j'en ai parlé à Guardiola ? Non, parce qu'on a déjà parlé de mon avenir durant la pré-saison. Je me suis réveillé en voyant cette information, et je n'ai aucun avis sur le sujet. Et je ne m'inquiète pas car Pep est quelqu'un d'honnête et s'il voulait me vendre alors il me le dirait. Je n'y ai donc pas pensé une seule minute.

J'ai signé pour cinq ans et j'ai encore deux ans et demi de contrat. Je me vois ici, jouer sous les ordres d'un très grand coach et avec une très grande équipe. Donc, bien sûr, je veux rester. C'est une saison importante pour moi et pour l'équipe. Je dois continuer à travailler et aller au Mondial en étant dans les meilleures conditions ».



Kalidou Koulibaly ira-t-il au Barça ?

Avec seulement 2 spécialistes du poste (Gerard Piqué et Javier Mascherano), le Barça a besoin de renforcer l'axe de sa défense. Pour remédier à cela, les Blaugrana auraient ciblé Kalidou Koulibaly (26 ans).

Le défenseur central, formé à Metz, a fait ses débuts professionnels avec les Grenats en 2010 avant de rejoindre le KRC Genk 2 ans plus tard.

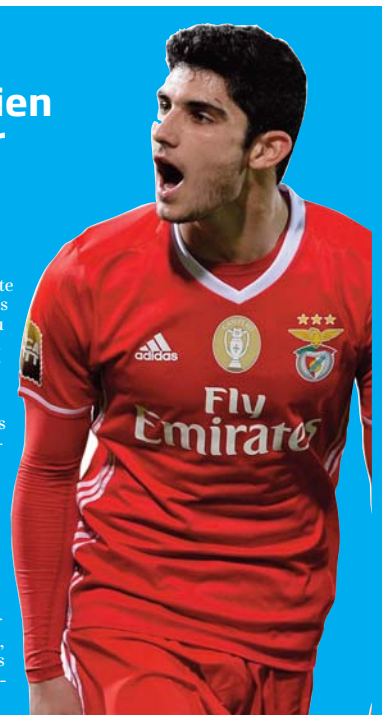
En 2014, il signe à Naples où il évolue toujours actuellement. En pleine négociation avec les Azzurri, l'international sénégalais (19 sélections) pourrait se voir offrir une prolongation de contrat qui ferait passer son salaire annuel de 800 000€ à 1,9 M€ soit le double.

La formation italienne semble en tout cas déterminée à conserver son joueur. La preuve en est avec le refus fait à Chelsea qui était prêt à racheter Koulibaly pour 40 M€ lors du mercato d'été.

Cependant, les dirigeants napolitains pourraient revoir leur position dans le cas où un club ferait une offre dépassant les 60 M€ selon le quotidien espagnol Mundo Deportivo. La grande question est donc de savoir si les Barcelonais accepteraient de s'aligner sur ce prix fort ou s'ils se rabattraient sur un autre profil.

VALENCE : Emery compte bien récupérer Guedes, en juin

Prêté à Valence, cette saison, Gonçalo Guedes (20 ans) retournera au PSG, l'été prochain. Selon As, Unai Emery compte sur lui pour la saison prochaine. L'international portugais connaît un début d'expérience particulièrement prometteur, avec Valence. En 6 apparitions en Liga, il a inscrit 1 but et délivré 4 passes décisives. L'ancien joueur de Benfica semble avoir fait le bon choix pour relancer sa carrière, après quelques mois passés sur le banc parisien.



ALGÉRIE-ALLEMAGNE

Benmeradi appelle au renforcement de la coopération économique et la promotion des investissements allemands en Algérie

Le ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi a appelé lundi, lors de l'audience qu'il a accordée à l'ambassadeur d'Allemagne à Alger, Michael Zenner, à œuvrer davantage pour la promotion des relations économiques entre l'Algérie et l'Allemagne, particulièrement en matière d'investissements, un domaine qui constitue une priorité de l'agenda du gouvernement, indique un communiqué du ministère.

Le ministre a mis en exergue l'importance du partenariat entre les deux pays, d'autant que l'Allemagne est le cinquième fournisseur du marché algérien et occupe la 26ème place sur la liste des clients de l'Algérie, ajoute la même source.

Il est à noter que les échanges commerciaux entre les deux pays, au premier semestre de l'année 2017, ont atteint 1,5 milliards de dollars.

«L'Algérie est un terreau pour les investissements, grâce aux infrastructures réalisées ces dernières années», a rappelé M. Benmeradi.

Pour sa part, l'ambassadeur Allemand s'est dit optimiste quant au volume des échanges économiques entre les deux pays, tout en présentant les principaux investissements de son pays en Algérie. M. Zenner a exprimé également son «souci d'élargir le partenariat algéro-allemand et de renforcer les voies et moyens de sa promotion et de sa diversification pour toucher à tous les secteurs hors hydrocarbures», à travers «différentes formules dont l'exportation, le partenariat et la sous-traitance», conclut le communiqué.

ALGÉRIE-CHINE

Mme Benghabrit évoque avec l'ambassadeur de Chine la coopération dans le domaine de l'éducation

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit a reçu lundi à Alger, l'ambassadeur de la République populaire de Chine en Algérie, Yang Guangyu, avec qui elle a abordé les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans le secteur de l'éducation, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de leurs entretiens, Mme Benghabrit et l'ambassadeur chinois ont passé en revue la coopération existante entre l'Algérie et la Chine dans le domaine de l'éducation, précise le communiqué.

Les deux parties «ont exprimé leur volonté de dynamiser la coopération à travers la mise en place d'une équipe mixte chargée d'identifier les axes prioritaires à inscrire dans le domaine éducatif», a-t-on ajouté de même source.

La secrétaire générale du ministère italien des Affaires étrangères en visite en Algérie

La secrétaire générale du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Mme Elisabetta Belloni, effectuée d'hier à demain, une visite de travail en Algérie, dans le cadre des consultations politiques régulières entre les ministères algérien et italien des Affaires étrangères, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

L'approfondissement du dialogue politique et de coopération entre les deux pays, en application du Traité

d'Amicitie, de Bon Voisinage et de Coopération, signé à Alger, le 27 janvier 2003, entre l'Algérie et l'Italie sera au centre des entretiens de Mme Elisabetta Belloni avec son homologue algérien, Noureddine Ayadi, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a précisé la même source. Ces consultations politiques seront l'occasion pour les deux parties de «passer en revue les échéances bilatérales dont celle relative à la préparation de la 4ème Réunion de Haut Niveau, prévue à

Alger au cours du premier semestre de l'année 2018», a souligné le communiqué du MAE. Les deux hauts responsables feront également le point sur la dans les différents secteurs et procèderont à un échange de vue sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, a relevé la même source.

Au cours de son séjour à Alger, Mme Elisabetta Belloni sera reçue au niveau de certains ministères et institutions nationales.

ALGÉRIE-NIGER

M. Messahel à Niamey dernière étape de sa tournée dans les capitales de certains pays du Sahel

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, est arrivé hier à Niamey, dernière étape de sa tournée dans les capitales de certains pays du Sahel, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

«En provenance d'Addis-Abeba, le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, est arrivé ce jour à Niamey, dernière étape de sa tournée dans les capitales de certains pays du Sahel.

Il a été accueilli à son arrivée par M. Amadou Marou, ministre de la Justice de la République du Niger, assurant l'intérim du ministère des Affaires étrangères», précise la même source.

M. Messahel est «porteur d'un message du Président de la République Abdelaziz Bouteflika au Président nigérien Mahamadou Issoufou», ajoute le communiqué.

**Il a été reçu à Niamey par le président nigérien**

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a été reçu, hier à Niamey, par le Président nigérien, Mahamadou Issoufou, auquel il a transmis les sentiments «de fraternité et d'estime» du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

«Dans le cadre de la tournée qu'il effectue dans les capitales de certains pays du Sahel, le Ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel a été reçu, ce jour, par le Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou, auquel il a transmis les sentiments de fraternité et d'estime du Président de la République Abdelaziz Bouteflika, ainsi que sa volonté et son engagement pour le renforcement des relations

bilatérales et la concertation sur les questions régionales».

Le Président Issoufou qui s'est félicité de la qualité «des liens exceptionnels» entre les deux pays, a marqué sa satisfaction du «dynamisme» qui caractérise les relations bilatérales dont témoignent les échanges de visites entre les deux pays au plus haut niveau.

Tout en marquant l'intérêt qu'il porte pour le renforcement de la coopération entre les deux pays, M. Issoufou a mis en exergue l'importance de maintenir la concertation régulière sur les questions régionales, notamment la

lutte contre le terrorisme et le crime organisé ainsi que la question de la migration clandestine», exprimant, par ailleurs, ses remerciements pour «la solidarité agissante de l'Algérie suite aux attaques terroristes qui ont frappé le Niger».

Pour sa part, M. Messahel a renouvelé l'engagement de l'Algérie «à poursuivre et à renforcer la coopération avec le Niger dans divers domaines», se félicitant de l'état de mise en œuvre de décisions prises lors de la dernière session de la Grande Commission mixte algéro-nigérienne, tenue en mars 2017 à Niamey. M. Messahel a également évoqué les diffé-

rentes menaces auxquelles «sont confrontés les pays de la région notamment le terrorisme, le crime organisé et la migration clandestine, sur lesquelles une concertation régulière entre les deux pays est nécessaire en vue d'y faire faire de manière collective et efficace».

Le Président nigérien a chargé M. Messahel de transmettre ses salutations fraternelles et ses sentiments de considération au Président de la République, Abdelaziz Bouteflika. L'entretien s'est déroulé en présence du ministre nigérien des Affaires étrangères, Ibrahim Yakoubou.

ALGÉRIE-UE

M. Messahel effectuera une visite de travail aux institutions européennes à Bruxelles à partir de aujourd'hui

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, effectuera aujourd'hui et demain une visite de travail aux institutions européennes à Bruxelles au cours de laquelle il rencontrera Federica Mogherini, Vice-présidente de la Commission Européenne et Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité et M. Antonio Tajani, Président du Parlement Européen, a indiqué hier un communiqué du ministère

des Affaires étrangères.

«Au cours de sa visite, il co-présidera, le 19 octobre, avec Mme Federica Mogherini, vice-présidente de la Commission européenne et Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, la 1ère session du dialogue de Haut niveau Algérie-Union Européenne en matière de sécurité régionale et de lutte contre le terrorisme», a précisé la même source.

Outre Mme Mogherini, M. Messahel rencontrera,

le 18 octobre, le Président du Parlement européen, Antonio Tajani, a précisé la même source, soulignant que cette rencontre est l'occasion pour les deux responsables «d'explorer les voies et moyens d'approfondir le dialogue interparlementaire, et ce au moment où se tient à Bruxelles, le 19 octobre, la 16e rencontre interparlementaire Algérie-Union Européenne», a ajouté le communiqué.